

LE VIEUX LACHINE

ET LE

ASSACRE DU 5 AOUT 168

CONFÉRENCE DONNÉE DEVANT LA PAROISSE DE
LACHINE, LE 6 AOUT 1889

PAR

DÉSIRÉ GIROUARD

Conseil de la Reine, docteur en Droit, député.

MONTRÉAL :

DE L'IMPRIMERIE ET DE LITHOGRAPHIE GEBHARDT-BERTHIAUM
No 30, rue St-Gabriel.

1889.

Page 15, note (1) lisez : 1668 au lieu de 1688.
 " 23, ligne 11, " Margry, t. 1er.
 " " " 14, " 1669 au lieu de 1689.
 " " " 27, " " " "
 " 24, " 2, " " " "
 " 56, note (1) " lot 995 au lieu de 495.
 " 58, " recensement de 1681 au lieu de
 1881.
 " 63, ligne 22, " Marie Perrin âgée de 25 ans
 " 65, " 20, " 316 au lieu de 301.

LE VIEUX LACHINE

ET LE

MASSACRE DU 5 AOUT 1689

CONFÉRENCE DONNÉE DEVANT LA PAROISSE DE
LACHINE, LE 6 AOUT 1889

PAR

DÉSIRÉ GIROUARD

Conseil de la Reine, docteur en Droit, député.

MONTREAL :

CIE D'IMPRIMERIE ET DE LITHOGRAPHIE GEBHARDT-BERTHIAUME
No 30, rue St-Gabriel.

1889.



CAVELIER DE LA SALLE
FONDATEUR DE LA VILLE DE LACHINE.

LE VIEUX LACHINE

ET L.É.

MASSACRE DU 5 AOUT 1689

M. le Président, Mesdames et Messieurs,

En me présentant devant vous ce soir, je ne viens pas évoquer vos sentiments de patriotisme ou de piété filiale ; je laisse cette partie délicate du sujet aux orateurs éloquents qui me suivront. Je me propose uniquement de vous faire l'historique du jour de deuil que nous commémorons, et de vous faire connaître ce qu'était Lachine à cette époque reculée.

L'ILE DE MONTRÉAL EN 1689

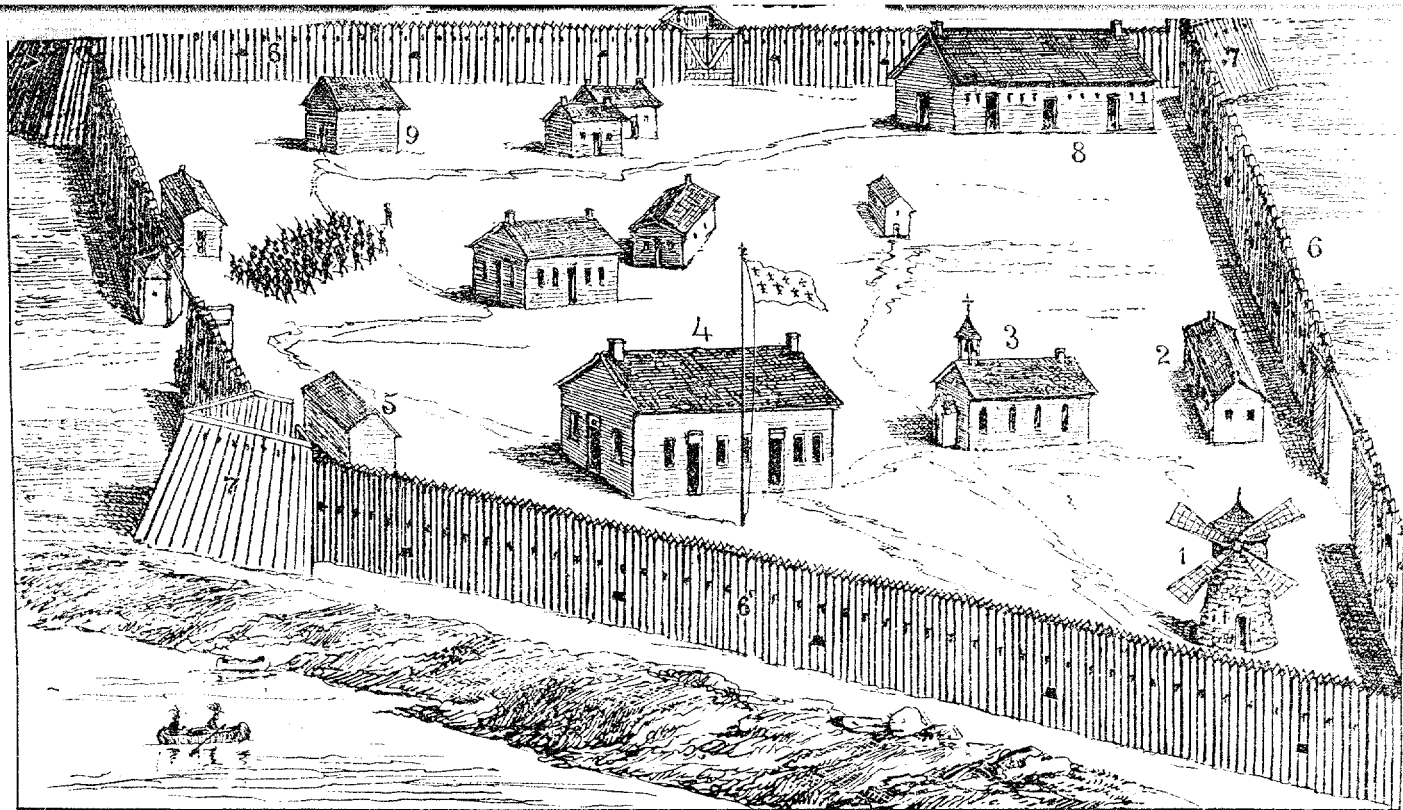
En 1689, le pays était encore à son berceau. La ville de Montréal ne comptait que quarante sept années d'existence et, comme les moyens de communication et de développement étaient toujours longs et souvent dangereux, il ne faut pas s'étonner si, à cette époque, la population de la ville ne dépassait pas mille âmes, et si celle de toute l'île atteignait à peine le chiffre de deux mille. L'île toute entière n'était qu'une épaisse forêt, brisée par quelques défrichements autour des forts, qui protégeaient la ville et les côtes de l'île des attaques des Iroquois. Pour se mettre à l'abri de ces sauvages, les premiers habitants de la ville se construisirent des demeures en bois, cloturées de fortes palissades garnies de barbicanes, et reliées par des sentiers de huit à douze pieds de largeur, qui formèrent plus tard les rues étroites du vieux Montréal. De 1685 à 1688, sous l'administration de M. de Callières et la sur-

veillance de M. Du Luth, ingénieur royal, la ville fut entourée de palissades avec courtines, redoutes et bastions, solidement construits en bois, et l'entrée en fut fermée par cinq portes, dont l'une portait le nom de Lachine. Des forts et des redoutes furent aussi érigés de distance en distance à différents points de l'île et particulièrement le long des deux rives du Saint-Laurent jusqu'en haut du lac Saint-Louis. Sans parler des nombreuses fortifications qui furent construites sur la rive sud du Saint-Laurent et à l'extrémité Est de l'île, et de celles qui furent érigées après 1689, qu'il nous suffise de mentionner les forts connus sous le nom de Verdun, 1662, vis-à-vis l'île Saint-Paul, au pied des rapides de Lachine; le fort Rolland, 1670, bâti sur la terre de Francois Le Noir dit Rolland, près de l'endroit où se trouve actuellement la gare du Grand-Tronc, au quai de Lachine; le fort Rémy, 1671, sur le site de l'ancienne église de Lachine, près du pont du Pacifique—il prit son nom de M. le curé Pierre Rémy et fut aussi appelé fort de l'Église ou de Lachine—(1); le fort Cuillerier, 1676, situé un peu plus bas sur la terre de René Cuillerier, devenue longtemps après la propriété de John Fraser; le fort de Sainte-Anne, Bellevue, 1683, situé à la tête du rapide de ce nom, sur le fief Bellevue, un peu plus haut que l'église actuelle de Sainte-Anne; enfin, le fort Gentilly ou la Présentation, 1674, bâti sur le fief de ce nom, aujourd'hui près la montée de Dorval.

LE FORT RÉMY.

Le fort Rémy a dû être appelé le fort de la Chine à l'origine, de 1671 jusqu'à l'arrivée de M. Rémy, en 1680. Le moulin à vent qu'y bâtit en 1671 Jean Millot, cessionnaire de La Salle, a dû servir de fort. M. Faillon, page 354, nous dit qu'il était fait en maçonnerie en forme de tour et de la hauteur ordinaire des moulins à vent, "et pour servir de redoute." Il était entouré d'une palissade de picux, comme toutes les redoutes. Il coûta mille écus. Millot l'abandonna au Séminaire le 2 septembre 1673 comme une charge insupportable.

(1) Morin fait erreur lorsqu'il indique le fort de Lachine comme étant distinct du fort Rémy.



LE FORT RÉMY, 1671.
D'APRÈS LE PLAN DE M. DE CATALOGNE.

LÉGENDE :

1. La redoute ou le moulin à vent en pierre. 2. Le presbytère. 3. La chapelle. 4. La maison de Jean Millot, ci-devant le manoir de La Salle. 5. La grange. 6. Palissades. 7. Bastions. 8. Casernes. 9. Bâtimens.

Le Séminaire lui remboursa la somme dépensée. Le fort Rémy, s'il faut en croire les archives, le mode de construction de cette époque et surtout le plan de M. de Catalogne, fait le 2 mars 1689, que l'on trouvera dans l'appendice, devait offrir la vue que représente la gravure. La maison de Jean Millot doit être le manoir seigneurial de La Salle, agrandi pour les fins du commerce de Millot.

LE FORT ROLLAND.

Ce fort a dû être bâti par Rolland pour protéger son comptoir de commerce. On trouve au greffe d'Antoine Adhémar, 17 juillet 1713, une opposition de Rolland "à la vente par décret du fort Rolland, ses terres et dépendances."

Rolland était traiteur et un personnage important. Le recensement de 1681 lui compte cinq domestiques. Le 19 septembre 1682, le gouverneur de la Nouvelle-France, le comte de Frontenac, fut le parrain de sa fille Magdeleine avec Madame Perrot, la femme du gouverneur de Montréal. M. Dollier De Casson officiait. La cérémonie eut lieu à la ville en présence de M. Rémy, curé de la Chine.

Le surnom "Rolland" vient du premier nom de son père, Rolland Lenoir.

Au sujet du mariage de Rolland, les historiens racontent un incident qui mérite d'être répété: L'intendant Talon avait défendu aux hommes non mariés, la chasse, la pêche, la traite avec les sauvages et même l'entrée des bois. Rolland, qui était célibataire, fut inquiété sur ce commerce. Il promit cependant, le 20 décembre 1671, de se marier l'année suivante, trois semaines au plus tard après l'arrivée des vaisseaux, et même il s'obligea, en cas de dédit de sa part, à donner cent cinquante livres à l'hôpital et autant à l'église de Villemarie. A ces conditions, on lui permit de trafiquer dans sa maison et de se faire payer des sommes que lui devaient les sauvages, mais non pas d'aller dans les bois. Il tint sa promesse, et le 2 janvier 1673, il épousa la fille d'un ancien officier de la maison du Roi, Marie-Magdeleine Charbonnier. (1)

(1) Faillon, t. 3, p. 355; Parkman; *Old Regime*, p. 226.

M. et madame Perrot, "le noble homme," Zacharie Dupuy, "le noble homme," Philippe de Carion, sieur du Fresnoy et sa femme, "le noble homme" Antoine de la Frenaye, sieur de Bruicy, lieutenant de M. Perrot, Paul de Maurel, Ecr. et plusieurs amis, ont signé le registre de mariage de François Le-Noir.

De ce mariage naquirent plusieurs enfants qui ont des descendants à Saint-Henry et à Montréal.

Rolland, devenu mari, ne se gêna plus dans son commerce. On lit dans le récit du voyage du comte de Frontenac au lac Ontario en 1673, que le gouverneur fut forcé de l'amener avec lui, pour le punir d'avoir "donné à boire aux sauvages contre les défenses qui luy en avaient été faites et réitérées." (1)

Ce trafic des boissons avec les sauvages a été la cause de tous les troubles de Rolland et de nombreux procès.

En 1677, Frs. LeNoir eut un procès fameux dont on trouve le rapport au tome 2e des édits et ordonnances, p. 76. Le 21 juin 1677, intervint un arrêt du Conseil Supérieur qui condamna Jean Quenneville à payer une amende de cent sous, "pour avoir, sans permission, ni autorité de justice, présenté et fait signer en pleine église des procès verbaux par l'ordre du sieur Guyotte, curé du dit lieu, contre le nommé François LeNoir dit Rolland, habitant de la paroisse de la Chine, avec défense aux curés de lire, ni faire lire dans les églises ou aux portes d'icelles, aucuns écrits que ceux que regarderont purement les choses ecclésiastiques, ou ce qui sera ordonné par justice." On voit que dès l'origine Lachine s'est distingué par des procès de paroisse qui, malheureusement, se sont trop souvent répétés depuis.

On voit dans une lettre du comte de Frontenac que pour la même cause Rolland fut excommunié. De Frontenac est d'avis que l'évêque avait tort: "Le Conseil souverain, dit-il, en a permis la traite par son arrêt du 10 novembre 1668, par l'avis mesme des Révérends Pères Jésuites, comme il y est énoncé; mais malgré cet arrêt et sans attendre la réponse de la Cour sur ce sujet, ils ont *interdit* le nommé Roland pour

(1) Margry, t. 1, p. 201.

cela seul, avec des circonstances violentes et odieuses au dernier point." (1)

Rolland commercerait non seulement dans sa maison de la Chine, mais dans les bois, jusqu'aux villages sauvages, à l'ouest. Comme La Salle, Jolliet et tant d'autres, il parcourut dès cette époque les contrées de l'ouest. Le 17 septembre 1685, on le voit engager Paul Bouchard, habitant de Lachine "pour faire avec lui le voyage des Illinois l'année prochaine."

LE FORT DE LA PRÉSENTATION.

M. Morin, dans son "Vieux Montréal," localise ce fort à la pointe inférieure de la Grand-Anse. Un officier du fort Rolland, dans la *Collection de Manuscrits*, page 569, affirme qu'il y avait en 1689 un fort "au-dedans" de l'île de la Présentation, aujourd'hui l'île Dorval. Les registres de Lachine contiennent plusieurs baptêmes et sépultures de militaires en garnison au fort de la Présentation. Il est certain que ce fort était dans le fief de la Présentation, afin d'y offrir, là comme ailleurs, un refuge au missionnaire et aux colons, avantage qu'un fort sur l'île Dorval aurait été loin de donner (2). Il fut construit aux environs de la montée de Dorval pour protéger la mission que le Séminaire venait d'y établir. M. Faillon, tome 3, p. 281, dit : "Pendant qu'on cherchait les moyens de le former (un hôpital pour les sauvages), les prêtres de Saint-Sulpice, donnèrent naissance à une autre œuvre relative à l'éducation des enfants sauvages. Jusqu'alors, ils les avaient gardés à Villemarie, dans le Séminaire même. Ils jugèrent qu'ils réussiraient peut-être mieux à les former à la ville civile, s'ils les plaçaient à la campagne, en les éloignant de la dissipation que la ville pouvait leur offrir. Dans ce dessein, ils formèrent un établissement au-dessus de la Chine, qu'ils appelaient *Gentilly*, sur le bord du fleuve Saint-Laurent, où ils firent défricher des terres et construire des bâtiments; et comme

(1) Margry, t. 1 p. p. 310 et 313.

(2) Sieur Jean-Bte Bouchard dit Dorval, propriétaire du fief de la Présentation en 1691, en face des îles Courcelles, donna son nom à ces îles et aussi à la petite rivière Bouchard. Le fief et le fort sont appelés *La Présentation* dans tous les documents que j'ai vus. Le nom de *Gentilly* dura une couple d'années à peine.

la chapelle en fut dédiée au mystère de la Présentation de Marie au temple, cette maison fut aussi appelée *La Présentation*. M. de Fénelon, accoutumé déjà aux mœurs des sauvages, fut chargé de cette œuvre ; et pour la rendre plus utile au but qu'on se proposait, il demanda et obtint la propriété de quelques îles voisines de Gentilly (1). Ces îles, au nombre de trois, situées entre la Chine et le cap Saint-Gilles, avaient été concédées en 1668, par M. de Courcelles à M. Picoté de Bellestre, qui leur donna apparemment le nom de ce gouverneur : car elles furent depuis appelées les *Iles Courcelles*. Mais après les avoir reçues, M. de Bellestre n'y avait fait aucun défrichement, et comme elles pouvaient être d'un grand avantage pour faciliter l'éducation des enfants sauvages, à cause de leur voisinage de Gentilly, le Séminaire lui proposa de lui donner dans l'île de Montréal des terres en échange de ces îles : ce qu'il accepta." M. Faillon ajoute que M. de Fénelon fit faire certains travaux, mais le 24 février 1674, continue M. Faillon, " il déclare en même temps que tous les travaux faits dans l'une de ces trois îles, (2) aussi bien que ceux qui avaient été exécutés à Gentilly, venaient des deniers du Séminaire ; que quant à lui, il n'avait contribué à cette œuvre qu'en attirant dans ces lieux des sauvages et en en faisant habiter par eux et par des Français cette même côte de l'île de Montréal." Le fort de la Présentation a dû être construit par le Séminaire.

* Il ne reste aucune trace de toutes ces fortifications. Comme la plupart de celles qui furent érigées ailleurs et après, elles étaient de bois. Le fort de la Montagne, 1677, dont on a conservé deux tours qui se trouvent en face du collège de Montréal, le fort Frontenac à Cataracoui, 1677, construit par La Salle, (3) celui de Senneville, 1692, dont on voit encore les

(1) Archives de la marine. Canada, t. 1, de 1656 à 1669, 9 janvier 1673. M. de Fénelon est donc le premier missionnaire de notre paroisse ; il fut succédé par MM. D'Urfé, Barthélémy, Le Fèvre, Le Bally, Trouvé et Frémont, tous prêtres du Séminaire. *Semaine Religieuse*, t. 14, p. 44. Faillon, t. 3, p. 353.

(2) Probablement à la pointe inférieure de l'île Dorval où se trouve un désert assez étendu, sur lequel les plus anciens habitants disent avoir vu la fondation d'une habitation disparue depuis si longtemps que personne n'en a mémoire. Le reste de l'île était boisé de beaux ormes que l'on voit encore. La dernière île, Dixie, a été dépouillée de ses arbres au commencement de ce siècle.

(3) Le premier fort de Frontenac était de bois. Margry, t. 1, p. 292, 334, 437.

ruines sur la terre de l'honorable M. Abbott à Ste. Anne, celui de Longueuil, 1690, et celui du Lac des Deux-Montagnes, 1721, furent les seuls qui étaient de pierre.

Malgré toutes ces mesures de protection, la colonie de Montréal a été pendant plus d'un siècle constamment exposée aux incursions des Iroquois. (1)

LES GUERRES DES IROQUOIS

Ces sauvages, plus hardis et plus barbares que les autres, demeuraient à l'est du lac Ontario; un parti assez fort était alors cantonné à l'ouest de l'établissement français de Cataracoui, aujourd'hui Kingston, et formait la confédération dite des Cinq-Nations. A l'époque où Jacques Cartier remonta l'île de Montréal, en 1535, ils en étaient les possesseurs. Lorsque M. de Maisonneuve fonda Villemarie, en 1642, il y trouva les Hurons et les Algonquins qui en avaient chassé leurs ennemis les Iroquois. Naturellement, il rechercha l'amitié de ceux-là, et du même coup mérita la haine implacable de ceux-ci. Dès les premiers jours de la colonie, les Français eurent à se défendre de leurs attaques soudaines. Le premier combat eut lieu en 1643, à l'endroit où sont aujourd'hui le bureau de Poste, la banque de Montréal et la Place d'Armes. M. de Maisonneuve y tua d'un coup de pistolet le chef Iroquois.

De 1645 à 1653 et de 1657 à 1669, les Iroquois ne cessèrent de harceler les colons de la ville et de la campagne.

En 1652, Lambert Closse, lieutenant de M. de Maisonneuve, à la tête de quelques hommes, extermina une colonne d'Iroquois, au lieu où est la rue McGill, et en repoussa une autre tribu à la pointe Saint-Charles, où l'on avait construit une redoute. Dix ans plus tard, Lambert Closse et douze autres français furent tués dans un combat avec les Iroquois. Le jésuite Le Mercier raconte qu'en 1653, Montréal fut deux fois sauvé d'une destruction certaine par l'intercession de la Sainte Vierge, sous la protection de laquelle toute la colonie de l'île de Montréal avait été placée par ses fondateurs.

(1) " L'île de Montréal, poste le plus exposé aux incursions des Iroquois, nos ennemis, à cause de la proximité de leur demeure," 1663. *Edits et ordonnances*, tome 3, p. 84.

RENÉ CUILLERIER.

En 1660, Guillaume de Vignal, prêtre, Claude de Brigeac, Jacques Dufresne et René Cuillierier furent pris par un parti considérable d'Iroquois et amenés à leur village, Oneida, où ils furent mis à mort. René Cuillierier seul fut excepté : il dû la vie à une vieille sauvagesse qui l'adopta.⁽¹⁾ Il parvint à s'échapper et retourna à Montréal, où il se maria en 1665, et devint la souche française d'une famille nombreuse, qui a longtemps eu des rejetons dans Lachine. Vers 1672, Cuillierier devint habitant de cette paroisse, dont il fut le premier marguillier et l'un des marchands les plus marquants.

En parcourant le greffe de Michel Le Pailleur, j'ai trouvé le testament de René Cuillierier, "natif de Verron, diocèse d'Anger," fait devant M. Michel Vilermaula, curé de "Lachine." Cette pièce est si curieuse, les sentiments qu'elle exprime si édifiants, que je ne puis résister au désir de vous la lire. Elle peint Cuillierier.

"En quatrième lieu, il recommande à ses enfants la paix et l'union entr'eux, les conjurant par tout ce qu'il y a de plus sacré de s'entr'aimer, souffrir et de ne donner aucune peine les uns aux autres au sujet du partage du peu de bien qu'il leur laisse. Comme il a eu toujours les procès en horreur, un des plus grands biens qu'il leur laisse en partage est cette même aversion des procès qui sont les pertes des familles et une source de mil péchés dont je prie la miséricorde de Dieu les vouloir garantir; il espère donc de leur bon naturel et de la soumission qu'ils luy ont toujours fait paroître qu'ils conserveront entr'eux cette union parfaite qu'il a taché de leur inspirer de son vivant, qu'ils videront leurs différends d'une manière pacifique, sans procès et sans contestation, par le choix de quelques gens de bien, au jugement desquels ils se tiendront. Il se persuade qu'ils feront réflexion que comme il n'y a rien de plus capable de décrier une famille et d'en faire mal penser que la discorde et d'y voir les frères et les sœurs dans la division, de même il n'y a rien de plus édifiant

⁽¹⁾ *L'histoire de Lachine*, page 21.

que de les voir vivre dans les mêmes sentiments et conserver entre eux une tranquillité qui les fait estimer de Dieu et des hommes. Pour contribuer de sa part à cette tranquillité autant qu'il le pourra, il a cru avant que de mourir devoir faire la déclaration suivante, laquelle estant sincère et véritable comme faite par un père qui va paraître devant son juge et par un père qui aime également tous ses enfants. Mais il a plus attendu de leur piété qu'ils traiteront leur mère avec toute la tendresse, respect et cordialité dont il seront capables, que bien loin de luy faire de la peine, ils la soulageront, l'aideront, honoreront et luy obéiront en toutes choses, avec une entière confiance comme des enfants bien nées et élevées dans les sentiments du christianisme le doivent faire, menaçant ceux qui y voudront manquer de la colère de Dieu et de malédiction qui tombent sur ceux qui ne s'acquittent pas de leur devoir envers leurs pères et mères. Il prie Dieu de tout son cœur de leur donner les dispositions d'obéissance à son égard et de s'en tenir à son jugement sur les petits différens qu'ils pourront avoir entre eux." (1)

Revenons aux guerres des Iroquois.

Ce fut aussi en 1660, au Long Sault, que Dollard et ses seize compagnons sauvèrent la colonie d'un désastre terrible.

UN COMBAT AU BOUT DE L'ILE.

L'année 1661 fut plus malheureuse que les précédentes. Il se passa à peine une journée que les Iroquois ne fissent quelques victimes. M. de Maisonneuve s' alarma tellement, qu'il forma une compagnie de volontaires sous le nom de "Soldats de la Sainte-Famille de Jésus, Marie et Joseph." Il serait trop long de signaler tout ce que nos ancêtres ont eu à souffrir de ces barbares. Qu'il nous soit permis d'arriver de suite à l'époque qui nous occupe. En 1687, l'on voit par les registres de Sainte-Anne, sortis de la poussière avec ceux de toute la Nouvelle-France par l'infatigable Mgr Tanguay, que nous sommes tous heureux de voir ici ce soir encore

(1) Le contrat de mariage de Jean-Baptiste Cullorier passé devant Michel Le Pailleur, le 2 février 1718, dit qu'il est fils de feu "l'honorable homme, René Cullerier."

vigoureux, malgré ses 71 ans, qu'un combat eut lieu à la baie d'Urfé. Cette baie était située un mille plus bas que le site de l'église actuelle de Sainte-Anne, près de la terre occupée à présent par Antoine Caron, no. 313 du cadastre de Sainte-Anne, où, pour citer les expressions du terrier de l'île de Montréal, était " la première chapelle de Sainte-Anne, habitée et desservie par " M. l'abbé D'Urfé, qui y a donné son nom." (1) Cette mention est faite à deux pages différentes, sous les numéros 111 et 112 du terrier. Ainsi que le constate le registre du 30 septembre 1687 de la paroisse de Saint-Louis, signé D'Urfé, " curé de la paroisse de Saint-Louis," premier nom de Sainte-Anne du bout de l'île, (1) dix français y furent massacrés. Leurs noms ont été publiés pour la première fois par Mgr Tanguay dans les annales de la *Société Royale du Canada*, vol. 3, page 139 ; ils sont :—

Pierre Camus dit La Feuillade, soldat, âgé de 21 ans.

Claude de LaMothe dit le Marquis des Jourdis, âgé de 40 ans.

J. Bte LeSueur dit La Haye, soldat, âgé de 21 ans.

Louis Jets, meunier de M. Jean Le Ber, âgé de 24 ans.

Jean Vincent, laboureur, âgé de 45 ans.

Jean DeLaLonde dit Lespérance, habitant du coteau Saint-Pierre, marguillier en 1685, âgé de 47 ans.

Pierre Bonneau dit Lajeunesse, caporal, âgé de 38 ans.

Pierre Perthuis, serviteur, âgé de 24 ans.

Henri Fromageau, habitant, âgé de 25 ans.

Pierre Petiteau, âgé de 20 ans.

Ils furent tous enterrés " proche le lieu destiné pour le cimetière, auprès de l'église paroissiale." M. DeLaLonde fut le seul inhumé " dans l'enceinte de l'église paroissiale de Saint-Louis du Bout de l'île de Montréal," et le registre dit que Jean Vincent fut enterré à la pointe Saint-Louis, aujourd'hui pointe à Caron, lieu ordinaire des sépultures du temps. En 1866, on trouva par accident les ossements de ces victimes, avec

(1) D'Urfé appartenait à une des meilleures familles de France. Il était fils du marquis D'Urfé.

(1) Ce registre se trouve, on ne sait trop pourquoi et comment, parmi les registres de Lachine. Sainte Anne cessa d'être desservie comme mission de Lachine en 1685. — *Registre de Lachine*, p. 7.

d'autres, sur la terre d'Antoine Caron, no. 313 du cadastre, à la pointe de la Baie d'Urfé, et M. Chèvrefils, curé de Sainte-Anne, les fit transporter, dans un grand cercueil, à la cave de l'église, après un service solennel chanté en présence de tous les paroissiens qui comptaient des ancêtres parmi ces infortunées victimes. M. Chèvrefils conserve un petit crucifix trouvé sur l'une d'elles.

ROBERT RENÉ CAVELIER, SIEUR DE LA SALLE. (1)

On comprend qu'avec un pareil ennemi à nos portes, le défrichement devait se faire lentement, et il n'est pas étonnant que l'on n'ait pu commencer à semer le blé de France dans l'île de Montréal qu'en 1664. En 1673, il n'y avait que quelques déserts ouverts çà et là le long du fleuve, jusqu'à la tête des rapides de Lachine, où le jeune et ambitieux Robert René Cavalier, sieur de La Salle, venait de faire un commencement de village.

Le site de ce premier établissement n'est pas clairement indiqué par les historiens. Notre concitoyen, M. John Fraser, écrit depuis des années dans la presse du pays et de l'étranger qu'il se trouvait sur sa propriété, au bas de la côte, près de l'ancien aqueduc, no. 973 du cadastre. Ses assertions à ce sujet, souvent répétées avec assurance, sont même passées à l'état de légende dans notre paroisse et ailleurs.

C'est une erreur.

LA FERME DE LA SALLE.

Le premier plan de l'île de Montréal et le livre terrier du Séminaire, qui ont toujours été regardés comme le registre de la tenure foncière de l'île, indiquent tous deux, et de la manière la plus claire, que la première concession en censive fut faite au sieur de La Salle "vers 1666" (1) du numéro 463 vendu en 1669 à M. Jacques Le Ber et Charles Le Moyne, seigneur de Longueuil, en 1689 à François Guillemot dit Lalande,

(1) Le portrait en tête de cette brochure est copié du 1er volume de Margry.

(2) Probablement par l'entremise de son frère l'abbé Jean Cavalier, sulpicien.

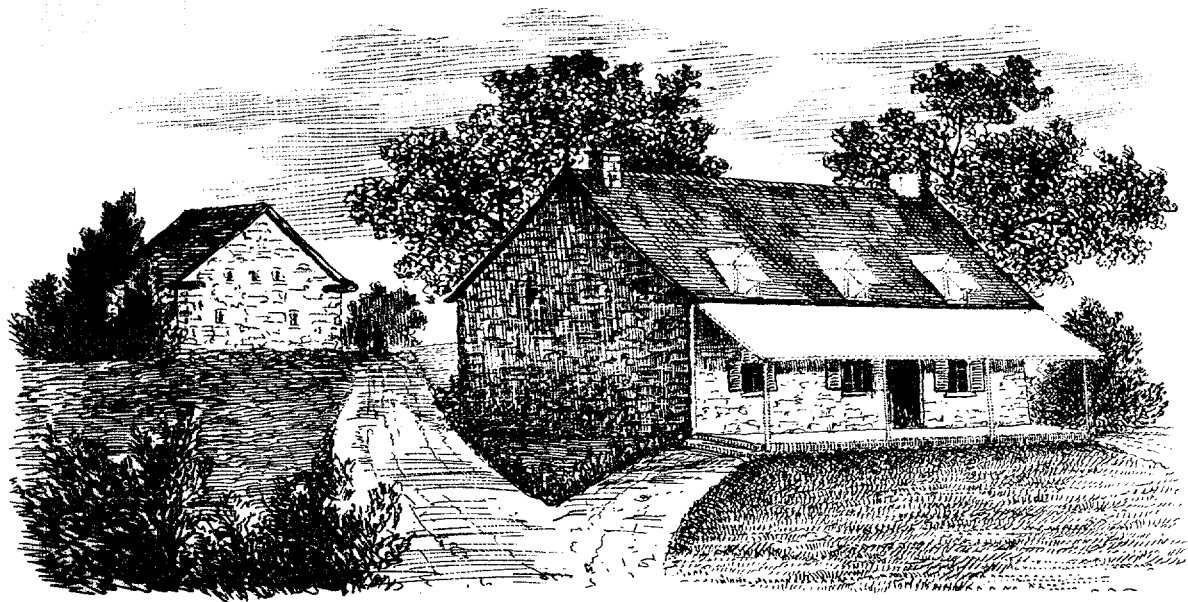
en 1708 au chevalier Guillaume de Lorimier, et formant aujourd'hui partie des propriétés du Dr Fisher et du regretté Edward Preston Wilgress. Cette concession est la plus ancienne de Lachine.

Cette terre avait cinq arpents, sept perches et neuf pieds de front. En 1769, elle fut divisée : quatre arpents moins vingt sept pieds, à l'ouest, formant aujourd'hui la terre de l'Ecluse, passèrent au sieur René, en 1803 à Donald Grant, 1842 à William MacDonald et depuis au Dr Fisher. Le reste à l'est, un arpent, huit perches et trente pieds, resta dans la famille de Lorimier jusqu'à l'année 1803, époque où elle fut vendue à Alex. MacDougall, en 1823 à Augus Cameron, en 1828 aux demoiselles MacDougall, en 1832 à James Campbell et enfin en 1835 à Edward Preston Wilgress, père, dans la famille duquel elle est restée.

LA MAISON DE JACQUES LE BER ET CHARLES LEMOYNE DE LONGUEUIL.

Sur cette partie de la ferme La Salle, à l'est, M. Le Ber et M. Le Moyne, son beau-frère, firent bâtir une maison en maçonnerie avec un hangard aussi de pierre, évidemment pour en faire un poste de traite. L'inventaire de M. Le Moyne, fait par Basset, notaire à Montréal, le 16 avril 1685, et récemment publié dans l'*Histoire de Longueuil*, page 77, fait mention de cette maison de pierre. Il ne dit rien du hangard, qui porte à sa face le cachet de cette époque. L'un de ses flancs, faisant face au fleuve, a cinq meurtrières, évidemment pour se défendre des Iroquois. Les auteurs de cette publication disent que d'après l'inventaire de M. Le Moyne cette maison avait trente sept pieds sur dix-huit. Croyant que c'était une erreur du copiste ou de l'imprimeur, nous avons consulté l'original au greffe des Tutèles de Montréal et en avons extrait la description suivante :

“ La concession de la Chine en la dite isle de Montréal, sur laquelle il y a une maison construite, dont la moitié appartient aux héritiers de la dite succession. La dite maison de massone de pierre et de mortier à chaud et sable, de la longueur de



LA MAISON DE JACQUES LE BER ET CHARLES LE MOYNE DE LONGUEUIL
VERS 1671.
AUJOURD'HUI LA RÉSIDENCE DE LA FAMILLE WILGRESS.

trente sept pieds ou environ sur dix-huit à vingt pieds de large, couverte de bardeaux, avec sa cheminée de même massone, estimé le tout ensemble à la somme de deux mille livres, attendu que la terre ne vaut presque rien."

La maison a trente sept pieds sur vingt-six, mesure anglaise. Elle existe encore aussi bien que le hangard. La maison, qui a subi quelques changements modernes, indiqués sur la gravure par des points, sert de résidence à la famille Wilgress depuis au-delà de cinquante ans.

C'est tout ce qui nous reste des nombreuses constructions de M. Le Moyne sur l'île et ailleurs. La maison Wilgress est la plus ancienne de Lachine et peut-être de l'île de Montréal. Edward Preston Wilgress, fils, qui vient de mourir à un âge très avancé, se plaisait à dire que sa résidence était la plus vieille de la paroisse, sans pouvoir néanmoins donner son âge. Elle a été bâtie entre 1669 et 1685, probablement vers 1671, époque où les traiteurs commencèrent à s'établir à Lachine et où M. Le Moyne commença à mettre cette terre en valeur. (1)

LA SEIGNEURIE DE LA SALLE.

En 1666, La Salle obtint du Séminaire une concession en fief noble d'une grande étendue de terre, qui n'est pas indiquée dans les archives, mais qui devait commencer près de sa terre en censive et descendre jusque près de l'ancien aqueduc, lieu où il établit une commune pour l'avantage de tous ses censitaires. L'abbé Faillon nous dit que La Salle n'en avait pas de titre écrit. Il commença son établissement partie sur la terre en censive et partie sur son fief, à l'endroit où se trouvait l'ancienne église. Sa maison qu'il appela comme sa seigneurie : *Saint-Sulpice*, (1) était sur ce fief, sur le terrain de l'ancienne église, aujourd'hui les Pères Oblats. Le 9 janvier 1669, il rétrocéda la plus grande partie du fief au Séminaire pour la somme de mille quatre-vingt livres. Mais il s'en réserva quatre cent vingt arpents, sur lesquels, dit M. Faillon, p. 288, " étaient

(1) *Histoire de Longueuil*, p. 40.

(1) Dans un contrat du 16 décembre 1688, La Salle dit : *Fait en notre maison de la côte Saint-Sulpice*. Faillon, t. 3, p. 298.

“ les batiments commencés,” et qu’il vendit à Jean Millot le 3 février 1669. Le 11 janvier 1669, ajoute M. Faillon, M. de Queylus lui donna un titre écrit de ces quatre cent vingt arpents et du droit à la commune. Ces circonstances expliquent l’entrée suivante au terrier de la seigneurie de Montréal : “ No. 467 et jusqu’à no. 471 exclusivement, sr Robert le Cavellier, sr de la Salle, concessionnaire de 420 arp. en superficie en fief le 11 janvier 1669, plus 100 arp. donnez à Jean Millot aux mêmes conditions pour remplacement de 4 arp. qu’il a cédés en superficie sur la devanture pour la construction de l’église et presbytère et du moulin des seigneurs. Doit foy et homage. Vendu à Jean Millot le 3 février 1669.”

Faillon, t. 3, page 337 : “ M. de Queylus donna un fief au sieur La Salle,” afin que le village qui s’y établirait fut comme un avant-poste pour Villemarie et un lieu de refuge pour les habitants des alentours.” Page 354 : “ Le fief concédé à La Salle était beaucoup plus considérable que les précédents, puisque La Salle y avait mis deux cent arpents de terre en commune, y avait tracé l’enceinte d’un village et s’était réservé quatre cent vingt arpents pour son domaine seigneurial.”

Il est évident que La Salle, qui était en faveur au Séminaire, en avait eu carte blanche de fonder, à ses frais, une paroisse à cette partie de l’île. Il en dressa le plan, y amena quelques colons, entr’autres Charles Ptolomé, — puisque la concession de ce dernier date de 1668, (1) commença à faire quelques défrichements et à construire quelques batiments sur la partie qu’il vendit plus tard à Jean Millot. Fou de voyages, enthousiasmé surtout par le récit des Iroquois qui avaient hiverné avec lui dans sa maison de Saint-Sulpice, en 1668-69, il rétrocède sa seigneurie au Séminaire, moins les quatre cent vingt arpents pour lesquels il obtient de Jean Millot deux mille six cents livres, dont il a besoin pour ses découvertes. Le Séminaire, sans changer le plan de sa seigneurie, au contraire le suivant en tous points, en ce qui regarde les concessions déjà faites et même la commune, reconcédèrent ce domaine en cen-

(1) Aussi Nicolas Moisan et Pierre Perusseau, ses voisins. Voir plus bas vente à Jean Millot.



LA MAISON DES CUILLERIER,
BÂTIE APRÈS 1700.
AUJOURD'HUI LA PROPRIÉTÉ DE JOHN FRASER.

sive, moins le petit fief de Jean Millot, en tout cinq cent vingt arpents. Le livre-terrier et le plan de la seigneurie de la côte de Lachine, qui ne porte pas de date, n'ont pu être faits qu'après la rétrocession de La Salle en 1669. C'est ce qui explique encore pourquoi cette carte porte le nom de la côte de la Chine et non pas celui de Saint-Sulpice.

LA MAISON DES CUILLERIER.

Tout cela est indiqué clairement sur le livre-terrier et sur le plan dont on trouvera une copie dans l'appendice, et à moins de preuve contraire, je ne me sens pas disposé d'accepter la légende comme vraie. Ce qui lui a donné de la vraisemblance, c'est le fait qu'un fort français, le fort Cuillierier, a existé sur la terre des Fraser, et que plus tard le gouvernement anglais y construisit une poudrière, des hangars et des magasins, un fort considérable en un mot, connus sous le nom de fort ou hangars du Roi, *King's Post*. Ce fort et les postes militaires sur le terrain de l'écluse actuelle (1), chez Quesnel et Monette (2) ont joué un rôle important durant la guerre de 1812. Le fort du Roi ne fut abandonné que vers 1826.

Par acte devant Adhémar, 9 mars 1697, René Cuillierier vendit cette terre et ses "dépendances" à son fils Jean, marchand comme le père et aussi commis du Grand Voyer du pays; (3) prix : quinze cents livres. La maison de pierre n'était pas bâtie. Morin nous dit que la redoute Cuillierier était de bois. C'est ce qui résulte d'ailleurs de la description des lieux dans l'inventaire de Jean Cuillierier, fait à la requête de Marie Catherine Trotier, sa veuve, par Michel LePailleur, notaire, le 10 avril 1713 :—"Une concession au dit lieu de la Chine, ayant quarante-cinq arpents à la charue, sur laquelle concession

(1) L'ancien canal Lachine, commencé en 1821, n'a été ouvert qu'en 1825. Le Séminaire avait fait, au commencement du dernier siècle, un petit canal de la Chine à la petite rivière Saint-Pierre, dont on voit encore des traces dans un petit ruisseau qui serpente les champs de Blue Bonnet et Rockfield. Ce canal fut commencé en 1700. *Collection de Manuscrits*, vol. 3, p. 604; *Rapport du Commissaire des Travaux Publics*, 1867, p. 7.

(2) Ces deux maisons sont des plus anciennes de Lachine. Mr. Quesnel dit que la sienne compte 168 ans.

(3) Contrat de mariage d'Antoine Cuillierier, Michel Lepailleur, notaire, 2 mars 1722.

est un jardin et un verger *enclos de pieux* (1), *une maison de pierre* avec une cheminée, contenant vingt trois pieds de long sur ving-six de large *avec pierres d'attente pour la construction*, une cuisine de pièces sur pièces et *fort vieille et de bois blanc, menaçant ruine, le tout couvert de planches.*"

Cette maison fut donc construite par Jean Cuillierier et elle était inachevée en 1713 ; c'est ce que prouvent ces mots "avec pierres d'attente pour la construction," que nous avons soulignés. Elle fut agrandie après cette date, ou par le second mari de la veuve de Jean Cuillierier, le chevalier François Picoté de Bellestre—qui, dès son mariage en mai 1714, y fit sa résidence,—ou encore par Antoine Cuillierier dit Beaubien, fils de Jean Cuillierier, qui avant l'année 1722 était un négociant important. Il finit par s'établir au Détroit, poste très recherché par les canadiens de la première partie du dernier siècle, les Cuillierier, les Beaubien, les Bellestre, les Quesnel, les Baby, (2) les Casségrain, les Campeau, les Chauvin, les Chapoton, les Chesne, les Meloche, les LeDuc, les Godfroy, les De Marsac, les Bourrassa.

Son beau-père, François de Bellestre y mourut en 1729. Le fils aîné de ce dernier, François, commandait le fort du Détroit le 28 octobre 1760. Jean-Baptiste Beaubien dit Cuillierier, fils de Jean Cuillierier, y fit également souche.

La mesure que l'on voit sur la terre de John Fraser offre d'ailleurs des preuves incontestables qu'elle fut bâtie par parties et à des époques assez éloignées. On observe dans les murs des fissures, précisément à la limite des anciennes dimensions, vingt-trois pieds de front sur vingt-six de profondeur, mesure française. La couverture actuelle est de vieux bardeaux, mais la planche de la couverture de l'ancienne maison est en déclin et est sans aucun doute la première couverture, mentionnée dans l'inventaire de Jean Cuillierier, recouverte après de bardeaux. Le reste de la planche de la couverture est à joints carrés et d'apparence plus récente. Les

(1) Probablement la palissade de pieux du fort Cuillierier.

(2) Aujourd'hui : *Baubie*, en opposition à la prononciation anglaise possible : *baby*. Il est regrettable qu'un arrière petit fils de l'honorable Jacques Baby, la souche des Baby de l'Amérique, défigure de cette façon un si beau nom, *Baubie* ne signifie rien. *Baby* est un nom historique de ce continent.

dernières extensions à l'est ont évidemment été faites pour un magasin.

Dans l'intérieur de la plus ancienne partie de la bâtisse, celle de Jean Cuillierier, on observe encore aujourd'hui quatre ou cinq meurtrières, au pignon d'en haut et en arrière. Elle a dû être construite sur le site de l'ancien fort Cuillierier, qui était de bois, et dont "la cuisine menaçant ruine" devait faire partie.

Tous ces faits sont corroborés par l'entrée faite au numéro 480 du terrier, la propriété de René Cuillierier et de son fils Jean : "En 1720, le sieur Picoté de Bellestre ; en 1746 le sieur Dominique Gaudet. Puis Lapromenade. Puis le ——— 1714 (Griffin) John Fraser a acquis de Lapromenade. Ensaisiné le 8 novembre 1843."

C'est John Fraser, père, qui fit ensaisiner, en 1843, le titre fait devant Griffin, notaire le ——— 1814 par M. Lapromenade. En référant à ce titre, on voit qu'il a été passé le 30 mars 1814 par Paul Larchevêque Lapromenade et sa femme Adélaïde Desaulniers à Hugh Fraser, cultivateur de la seigneurie d'Argenteuil. Puis Hugh Fraser le céda à son fils John, qui, à son tour, le céda à son fils Daniel. Il passa finalement à son frère, notre concitoyen M. John Fraser. Or, dans l'acte de vente de M. Lapromenade, on constate qu'entr'autres bâtisses se trouvaient deux maisons, une grange, des étables, un hangar et un *pressoir à cidre, avec ses cuves et son outillage* : "two dwelling houses, barn, stables, store houses and other buildings thereon erected and the cyder press, tubs and implements belonging thereto." Or, il n'a existé de pressoir à cidre à cet endroit, jusqu'à ces dernières années, que sur la terre des Cuillierier, dans la maison de pierre même qu'ils bâtirent. On y voit encore des débris de la machinerie qui servait à le faire mouvoir.

La mesure de pierre que M. Fraser désigne comme ayant été le manoir de La Salle est donc celle des Cuillierier qui y faisaient un commerce important à cette époque. Il est regrettable qu'il en soit ainsi. C'est un point de curiosité de moins à signaler aux visiteurs de l'une de nos plus belles promenades d'été.

LE MANOIR DE LA SALLE.

En 1676, au baptême de Jean Beaune, qui se trouve aux registres de Lachine, Jean Millot prend le titre de "Seigneur."

La pièce suivante, que j'ai lue dans les registres de Lachine, vol. 1, pages 70 et 71, et qui porte la date du 16 avril, 1687, déclare que la fabrique a acheté 26 perches de terrain "démembrées du fief de Jean Milot," pour agrandir le jardin de M. Rémy, que le Séminaire aura pour "agréable le démembrement du fief que fait le dit Milot." Il n'y a pas eu d'autre fief à Lachine.

On se rappelle que sous le régime féodal un seigneur ne pouvait vendre une partie de sa seigneurie sans payer à son seigneur supérieur le cinquième du prix de vente, qu'on appelait *le quint*. Voilà pourquoi la fabrique pria le Séminaire d'agréer la vente de Jean Millot. Le terrier, aux numéros 467 et suivants jusqu'à 471, fait mention de ce démembrement qui fut ensaisiné le 16 avril 1687. Il fait encore mention d'une vente en faveur de M. Cuillerier d'un quart d'arpent "dans le fort de la Chine," ensaisiné le 3 mars 1710.

Parkman, qui a eu l'occasion de consulter les papiers de la famille La Salle à Paris, sans être néanmoins très précis, confirme notre opinion. Il nous dit d'abord que de sa maison seigneuriale, La Salle pouvait contempler à l'ouest toute la largeur du lac Saint-Louis, bordée des épaisses forêts de Châteauguay et de Beauharnois, ce qu'il ne pouvait voir que de sa terre de l'église ou de celle un peu plus haut, et non de la terre de John Fraser. Puis il ajoute que La Salle remit une partie de sa seigneurie au Séminaire et vendit le reste à Jean Millot. Or Jean Millot n'a jamais eu de propriété plus bas que l'ancienne église.

Enfin la collection de "Mémoires et Documents," récemment publiée en France par Pierre Margry, précise encore mieux si c'est possible, l'établissement de La Salle à Lachine. Dans un mémoire de sa famille au Roi, 1677, il est dit: "Le sieur de la Salle, ayant toujours eu beaucoup d'inclination pour faire des découvertes et établir des colonies qui pussent estre avanta-

geuses à la religion et utiles à la France, passa en Canada en 1666, et commença la même année le village de la Chine, situé dans l'île de Montréal au delà de toutes les habitations Françaises. (1) L'année 1667 et les suivantes, il fit divers voyages avec beaucoup de dépenses, dans lesquels il découvrit le premier beaucoup de pays au sud des grands lacs, entr'autres la grande rivière Ohio." (2)

L'année 1666 est donc l'année de la fondation de la paroisse de Lachine et La Salle en est le fondateur.

La même collection Margry nous dit comment et quand La Salle disposa de ses domaines.

A la page 104, on lit un acte de vente, à la date du 9 janvier 1669, par lequel "le sieur René de La Salle," cède et transporte aux seigneurs "la seigneurie appelée de Saint-Sulpice, située en la dite isle, au dessus du sault Saint-Louis...; à la réserve qu'il se fait de sept arpents de terre de large sur soixante de profondeur (3) pour son domaine, au lieu où il a déjà fait faire quelques défrichements de terre et bastiment commençant sur le bord de la Grande Rivière, fleuve Saint-Laurent." Prix : 1080 livres.

A la page 105, on trouve un contrat de vente de La Salle à Jean Millot de "quatre cent vingt arpens de terre sis et situez en la dite isle, au sault Saint-Louis... Et huit ou neuf arpens, partie débitez et abattus, et ensemble les commensemens de bastimens et autres, généralement les dépendances de la dite terre présentement vendue... Le tout en fief noble." Le

(1) Ce village était à l'ancienne église, où il fut pendant plus de cent ans le modeste village de notre paroisse. Vers la fin du dernier siècle, la compagnie de la baie d'Hudson jeta le fondement d'un deuxième village qui, vers 1825, devint *le village du canal*. Le commerce qu'y faisait depuis longtemps la compagnie de la baie d'Hudson, le service des bateaux à vapeur entre Lachine et le portage des Cascades, la construction du chemin de fer de Lachine, un des plus anciens sur le continent et enfin le transport de l'église paroissiale au lieu où elle est, les manufactures,—toutes ces causes et d'autres ont produit la ville de Lachine de nos jours.

(2) Margry, tome 1er, page 329. L'affirmation que La Salle a découvert la "grande rivière Ohio" est fortement contestée. Plusieurs historiens prétendent que Jolliet et le P. Marquette en furent les véritables découvreurs. On ne saurait nier que La Salle le premier en a suivi tout le cours jusqu'à son embouchure, et en fit une prise de possession au nom du Roi de France.

(3) 420 arpents.

prix de vente fut 2,800 livres, dont 155 comptant. La date du contrat est du 3 février 1669. (1)

Puis suit le reçu de La Salle pour "2645 livres, qu'il (Millot) me devoit pour le reste de la vente de mon habitation."

A la page 107, on trouve la vente de la terre en censive de La Salle à Jacques Le Ber et Charles Le Moyne, à la date du 6 juillet 1669, décrite comme suit ; " Une pièce de terre sise et située en la dite isle, au dessus du sault Saint-Louis. . . . Et ensemble tous et chacun des bastimens construits sur icelle pièce de terre, leurs appartenances et dépendances et friche pendant par les racines." Prix 660 livres.

Dans une relation officielle des entreprises de La Salle, Margry, t. 1, p. 436, on lit : " Il acheta une habitation dans l'isle de Montréal, à l'endroit appelé la Chine."

L'ORIGINE DU NOM LACHINE.

Comme on le voit, ce ne fut pas La Salle qui appela sa seigneurie *la Chine*, parce que, comme l'affirment des historiens, il croyait voir devant lui un passage au pays de la Chine ; il lui donna le nom de Saint-Sulpice. Le registre de la sépulture de Clémence Rapin, à Montréal, le 29 novembre 1676, fille d'André Rapin, " habitant de la côte Saint-Sulpice," constate qu'à cette époque même le premier nom de notre paroisse n'était pas encore perdu.

Nous avons parcouru les registres de Montréal de 1667 à 1680 ; nous y avons trouvé plusieurs mariages, baptêmes et sépultures des premiers habitants de Lachine, dont on trou-

(1) Nous avons eu la curiosité de consulter l'inventaire des biens de Jean Millot fait le 21 août 1700, devant Michel Le Paillour qui contient une liste de ses titres. Il y est dit que le titre au fief de La Salle a été fait devant Basset le 3 février 1669. En référant à l'original au greffe de Montréal, nous avons constaté une description plus détaillée que dans l'acte cité par Margry : " La consistance de quatre cent vingt arpens de terre sise en la dite isle, au-dessus du sault Saint-Louis, commençant sept arpens de large sur le bord de la grande rivière ou fleuve Saint-Laurent, sur soixante arpens de profondeur, tirant au nord, tenant d'un côté à la concession de Nicolas Moisan dit le Parisien et d'autre costé à Pierre Perusseau (les deux voisins de la terre de l'ancienne église), sur lesquels lieux il y a environ dix ou douze arpens en culture défrichée, trois environ de bois débité ou amassé, et huit ou neuf arpens parti débité ou abattu, et ensemble les commencemens de bastimens et autre généralement les dépendances de la dite terre présentement vendue. . . . le tout en fief noble, etc., etc.

vera le relevé dans l'appendice. Tous sont indiqués "habitants," ou "habitants de ce lieu," ou "habitants de cette isle." Pierre Tabault est décrit en 1672 "habitant du sault Saint-Louis." Le nom de la Chine apparaît pour la première fois, le 2 janvier 1673, au mariage de François LeNoir dit Rolland, "habitant de la Chine." Puis vient la sépulture, le 6 juin 1675, d'un enfant d'André Rapin, "habitant de la Chine." En 1676, l'usage du nouveau nom devient général. Le registre du mariage de Vincent Alix, 4 octobre 1677, dit qu'il est "habitant de la Chine, isle de Montréal, paroisse des SS. Anges."

A la page 106 de la collection Margry, t. 3, on voit que le 1er juillet 1669, La Salle engagea Charles Thoulonnier comme compagnon "dans le voyage auquel le dit sieur de la Salle se prépare pour aller aux nations sauvages." Le 6 juillet 1689, le jour même où il signa le contrat de vente à Jacques Le Ber et Charles Le Moyne, il laissait sa maison de Saint-Sulpice en canot d'écorce pour les pays de l'ouest, à la recherche d'un passage au Japon et à la Chine. Il était accompagné de M. Dollier de Casson et de M. de Galinée, prêtres de Saint-Sulpice, comme chapelains ; mais ces derniers avaient surtout en vue d'évangéliser les nations sauvages du Mississipi. L'expédition se composait de quatre canots et quatorze hommes équipés par La Salle, trois canots et sept hommes engagés par le Séminaire, et aussi de deux canots conduits par les Iroquois qui avaient hiverné chez La Salle et qui servaient de guides. Les hardis voyageurs arrivèrent au village indien Tenaoutoua, près de Niagara, le 24 septembre 1689. Jolliet y était de la veille. C'est ici que La Salle sous prétexte de maladie, abandonna ses compagnons de voyage et rebroussa chemin. (1) Craignant probablement la risée publique, il

(1) Cette conduite étrange de La Salle est un des points faibles de sa vie. Elle est attestée par M. Dollier et M. de Galinée, tous deux témoins oculaires qui ne peuvent être soupçonnés de sentiment hostile à La Salle, le Séminaire lui ayant été toujours très sympathique. Margry, t. 1er pp. XXIII, 144. Faillon, t. 3, p. 297. M. Margry affirme que M. de Galinée se trompe. "Comme on le verra ailleurs, dit-il, le désir de La Salle était de gagner l'Ohio." L'histoire racontée par La Salle à Paris en 1678, Margry, p. 377, ne s'accorde guère avec la relation officielle de 1682, p. 436 du même auteur : "Le sieur La Salle, pour prendre des mesures plus justes, fit divers voyages, tantost avec des François, tantôt avec des Sauvages, et même avec MM. Dollier et Galinée, prêtres du Séminaire de Saint-Sulpice, l'année 1669 ; mais une violente fièvre l'obligea à les quitter à l'entrée." Voir aussi Margry, pp. 115, 117, 120, 133, 144.

envoya de l'avant ses hommes qui arrivèrent à la côte Saint-Sulpice à l'automne de 1689. La Salle ne revint que l'année suivante. Il n'en fallait pas plus pour imposer à sa seigneurie le nom de la Chine dès l'automne de 1669. A toutes ces preuves nous ajouterons le témoignage de M. Sulte dans un article publié dans *Les Soirées Canadiennes*, t. 6, p. 481 :

“ Il me semble impossible de contester que le nom de *Lachine* ait été imposé par ironie, à la suite de l'expédition manquée. La Salle, qui n'a jamais employé ce nom dans les actes aujourd'hui connus, ne doit pas en avoir été l'auteur. C'est plutôt M. Dollier qui le créa ou qui s'en fit le propagateur, après son retour de la baie Quinté au printemps de 1670.

.....

“ Dans son *Histoire du Montréal*, publiée par la Société Historique de Montréal, M. Dollier dit, en plaisantant, que le nom de Lachine fut donné à la localité d'où était partie (1669) l'expédition du sieur de La Salle. Il fait entendre que le retour des “ Chinois ” causa quelques risées dans le public. M. Dollier aimait à rire ; je pense qu'il est l'auteur du terme satirique *Lachine*. Il parle de la “ trasmigration ” des voyageurs de La Salle, voulant par là signifier que ces braves gens, partis pour se rendre à la Chine et revenant penauds, méritaient le surnom de Chinois.

.....

“ Quoiqu'il en soit, dans un acte du greffe de Montréal, en date du 11 juin 1670, figurent ces mots : “ le lieu de la Chine ainsi appelé,” et encore : “ l'habitation qu'on appelle la petite Chine,” expressions qui, d'après la remarque de M. Faillon (III 298) montrent que ce nom devait avoir été adopté récemment. Le 8 octobre, même année (même source), l'intendant Talon répète le mot.”

Cavelier de la Salle a donc été le fondateur de notre ville et de notre paroisse,—de notre ville par son établissement sur la terre de l'écluse,—de notre paroisse par celui qu'il fit à l'ancien village. Si nous devons un monument aux braves habitants, qui, presque miraculeusement ont échappé à l'attaque inattendue des Iroquois le 5 août 1689, ou y sont tombés, n'en devons-nous

pas un autre à La Salle, qui, vingt-trois ans avant, sans fort, ni garnison, est venu le premier planter sa tente sur notre côte. Nous ne pouvons songer à mettre son portrait dans notre église, bien qu'il fût fervent chrétien. Mais nous pouvons avec orgueil le placer au-dessus du fauteuil de notre hôtel-de-ville, en attendant que le patriotisme lui élève une pierre au lieu où, comme il le dit lui-même, il fit sa maison de Saint-Sulpice et un commencement de village.

Enfin, une dernière pièce que nous venons de découvrir au greffe de Montréal confirme toutes ces preuves. On nous pardonnera si nous la reproduisons presque en entier; quand il s'agit de détruire pour ainsi-dire une tradition, on ne peut apporter trop de témoignages. Il s'agit d'un procès-verbal d'arpentage des terres de Jean Millot à Lachine, déposé au greffe d'Antoine Adhémar, notaire, le 23 février 1699. Ce document, dégagé de détails sans intérêt, se lit comme suit :

“L'an mil six cent quatre-vingt-neuf, le deuxième jour de mars, par mandement de Mons. François Dolier de Casson, prestre supérieur du Séminaire de Montréal. . . ., je soussigné Gédéon Cathalongne, enseigne de la compagnie de monsieur de Subercase, me suis exprès transporté au lieu de la Chine, en la dite isle, pour remplacer au dit Milot les terres qu'il a acquises tant du sieur de La Salle et de Nicholas Moisan dit le Parisien, que celles que feu monsieur l'abbé Queylus lui avait promises pour les quatre arpents que le dit Milot avait relasché en faveur de la chapelle et moulin du dit la Chine, et pour ce faire, j'ai commencé à une certaine borne qui fait la séparation de la terre du dit Milot et de celle du nommé Louis Fortier, aussy habitant du dit la Chine, où. . . j'ai trouvé la quantité de sept arpents et neuf perches de front, moins quelques pieds pour le dit Milot, qui joint la terre de Pérusseau. . . et comme il est porté en son contrat d'achat du dit sieur de La Salle, qu'il doit prendre sept arpents de front sur soixante de profondeur, et par le contrat du dit Moisan, il doit prendre deux arpents de front sur trente de profondeur, qui font la quantité de neuf arpents de front. . . néanmoins, par accomodement entre les messieurs les seigneurs et le dit Milot, ils sont convenus que le dit Milot ne prendrait que

huit arpents de front sur soixante de profondeur, à commencer au fleuve St-Laurent, à la ligne d'esquerre, à cause de la pointe qui fait la figure irrégulière . . . qui est trois arpents et trois perches moins de ce qui lui faut, mais la devanture lui en fournit trois arpents pour cest effet depuis une borne que nous avons plantée qui fait le commencement de l'alignement qui joignent le presbytère et le jardin : ensuite nous avons continué la ligne sus-nommée en tirant au nord est, presque au commencement du triangle."

Ce procès-verbal a été fait " en présence du dit Milot et de Jean Forge dit St-Morice, soldat de la compagnie de monsieur de Lorimier, et Jean et Robert Fournier, qui ont déclaré ne seavoir escrire." Puis suit le plan des lieux que l'on trouvera dans l'appendice. (1)

Il ne nous reste aucun vestige de l'établissement de La Salle, les bâtisses étant probablement de bois comme presque toutes celles de ce temps. Après 1669, on retrouve La Salle en France, en 1674 et 1675, négociant pour l'acquisition de la seigneurie de Frontenac, à Cataracoui. A partir de cette époque, on le voit surtout à cette dernière place et plus loin dans l'ouest et au sud, à la découverte du Mississipi.

Il périt le 18 mars, 1687, au golfe du Mexique, assassiné par un de ses compagnons de voyage, dans une expédition malheureuse, organisée en France, dans le but de fonder une colonie sur le Mississipi, qu'il avait descendu et remonté quelques années avant au milieu des plus grands dangers.

Mais retournons à Lachine.

LE VIEUX LACHINE

En 1689, presque toutes les terres de la côte de Lachine étaient prises jusqu'en haut du fort Rolland. Du fort Rolland

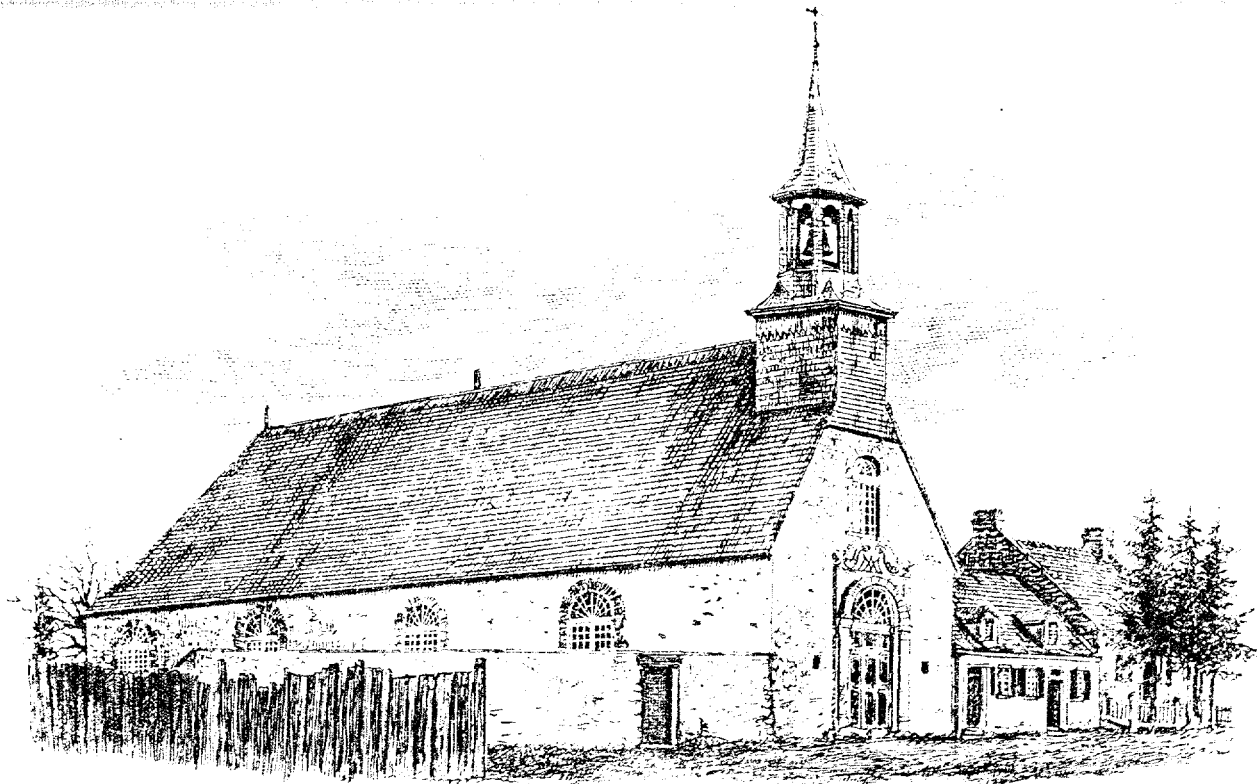
(1) Ce plan comprend le no. 466 du terrier, plus les 100 arpents donnés en fief à Milot et les 420 arpents du fief de La Salle. Il n'indique pas le fort Rémy, parceque le moulin devait servir de redoute. Le chemin public n'est pas non plus indiqué, à cause de l'enceinte de pieux, qui entourait le fort. Il résulte de ce bornage que le fief de La Salle, concédé le 11 janvier 1689, n'avait pas tout à fait cinq arpents de front. Ce plan de M. de Catalogne établit encore que le plan de la côte de Lachine publié dans l'appendice n'a été fait qu'après 1689.

Tout le domaine borné par M. de Catalogne appartenant au même propriétaire dès 1689, on comprend pourquoi les entrées du terrier, aux numéros 466 et 467 sont presque toujours les mêmes.

jusqu'à Dorval, il n'y avait que sept terres de concédées. Le reste était en bois, et c'est à ce bois que fait allusion un contemporain, à la page 569 du 1er volume de *La Collection de Manuscrits*. Lachine comprenait les terres à partir du numéro 505 du terrier à la tête des rapides, la propriété de Roy dit Lapensée, jusqu'à la Présentation ou Dorval. La Présentation formait un fief de 19 arpents sur 20, sous le numéro 189 du terrier, à commencer de la terre de Jacques Morin, (aujourd'hui celle que j'occupe, no. 868 du cadastre), jusqu'à celle de Clovis de Bellefeuille, exclusivement, c'est-à-dire les numéros 12 à 867 du cadastre. Ces terres de la Présentation ou Dorval (1) sont encore en fief et ne paient pas de rente, à l'exception de l'une, appartenant aujourd'hui à la succession Roy et à Dosithée Legault, dont la tenure a été convertie en censive lorsque fut faite la concession de la continuation.

C'est de ce lieu de la Présentation que, de 1673 à 1675, Lachine fut desservi par le Séminaire, par manière de mission, et à certains jours seulement, une chambre de la maison servant de chapelle. De 1676 à 1680, une légende localise la mission à la terre de Claude Garigue, aujourd'hui des messieurs Dawes, no. 906 du cadastre, à quelques arpents du fort Rolland. Ces messieurs racontent que, pour faire les fondations de leur plus ancienne voûte à bière, ils ont démoli une vieille mâsure de 12 à 15 pieds à peu près, ayant toute l'apparence d'une chapelle et y trouvèrent tout autour un bon nombre d'ossements humains, ce qui leur fit supposer et ressuscita une vieille tradition, qu'il y avait eu à cet endroit une mission et un cimetière. Cette trouvaille indiquerait qu'après 1675 la mission du fort de la Présentation serait descendue près du fort Rolland, jusqu'à ce que la chapelle du fort Rémy fût construite. Les registres ne sont pas précis à cet égard, mais on y voit que le 5 avril, 1680, cette chapelle était déjà construite et que ce jour-là le Séminaire fit don à la Fabrique de deux arpents sur les quatre qu'il s'était réservés de Jean Millot pour l'église, le presbytère et le moulin à vent, à la condition de ne pas nuire au service du moulin.

(1) Toutes les terres du haut de Lachine, à partir de la montée de Liesse, furent pendant longtemps appelées "terres de la Présentation." C'est ce que déclare un ancien titre de J.-Bte Meloche que j'ai lu.



EGLISE DE LACHINE,

BATIE EN 1701 (DANS LE FORT REMY), VENDUE AUX PP. OBLATS, LE 19 AVRIL 1866, DEMOLIE EN 1869.

1676 à 1701, époque où l'on bâtit la " grande église en pierre," dit le registre, que nous avons vue et qui n'a été démolie qu'en 1869. La nouvelle église que nous voyons sur la terre des Boyer fut consacrée le 2 décembre 1865. Les Pères Oblats occupent le site de l'ancienne église, l'ayant acheté de la fabrique en 1866. Nous devons à l'obligeance de notre digne curé (1) la photographie qui en a alors été prise.

En juin 1876, Monseigneur de Laval, faisant la visite, érigea la paroisse de Lachine, sans nommer de curé, y laissant Messire Guyotte, pour la desservir. En 1678, Messire Jean Frémont lui succéda. Il fut remplacé le 10 novembre 1680, par Messire Pierre Rémy, à titre de curé. Le premier registre date de 1676.

SAINTE-ANNE DU BOUT DE L'ÎLE.

En 1689, la paroisse de la pointe-Claire, qui s'étendait de la Présentation au no. 124 du terrier, en haut du chemin Saint-Charles, comptait un petit nombre d'habitants. Le haut de la Grand Anse et le centre de la pointe-Claire étaient presque sans habitation, et les quelques habitants des deux extrémités de la côte étaient desservis par le missionnaire de la Présentation ou par celui de la baie D'Urfé.(2) Comme la redoute de la pointe-Claire, près de l'église actuelle, n'était pas encore construite, les colons n'osaient se fixer à distance des forts de la Présentation ou de Sainte-Anne. A Sainte-Anne on comptait à peine plus d'une dizaine d'établissements situés près de la baie D'Urfé, à la pointe Saint-Louis, et en haut du rapide, que protégeait le fort de Sainte-Anne. Le fief Bellevue, no 5 du terrier, de 14 arpents sur 20, sur lequel le fort était construit, avait été concédé en 1672 à Louis de Berthé, sieur de Chally et Gabriel de Berthé, sieur de la Joubardière, qui en 1683, le vendirent à Pierre de Saint-Germain. Un autre fief voisin, le numéro 10 du terrier, avait été concédé en 1672 à Charles-Joseph d'Ailleboust des Musseaux. Un troisième, no 12, Bois-Briant, fut concédé en 1672 à Sidrac Dugué, sieur de Bois-Briant,

(1) Messire Nazaire Piché, curé de Lachine depuis 29 ans, oct. 1860.

(2) Il y avait aussi une mission de sauvages à la baie d'Urfé.

qui, avant 1681, le céda à Jacques Le Ber. (1) Le livre-terrier constate que le 18 août, 1686, M. Le Ber, agissant par M. Jolliet, demanda la permission d'y bâtir un moulin à vent, qui est celui que l'on y voit de nos jours bien conservé, grâce à la vigilance et aux soins de son propriétaire actuel, M. Abbott. Ce moulin en pierre était bâti en septembre, 1687, puisqu'il perdit son meunier à l'attaque des Iroquois, comme nous l'avons vu. Il servit de fort jusqu'à la construction du fort Senneville en 1692.

Ces concessions démontrent que pendant que Lachine (2) était recherché par les gros traiteurs,—les Cuillierier, les Le Noir, les Millot, les Bouchard, les Quesnel,—les beautés ravissantes du bout de l'île attiraient les nobles du temps. Aux noms que nous venons de mentionner, nous pouvons ajouter ceux de Claude Robutel de Saint-André, concessionnaire d'un autre fief noble, voisin du fief Bellevue, de J. Bte Celoron, sieur de Blainville, cessionnaire d'un fief voisin à celui de Bois-Briant; d'Antoine De La Frenaye, sieur de Brucy, concessionnaire d'un fief au bout de l'île Perrot, en face de Sainte-Anne (3), et de Jacques Bizard, major de Montréal, concessionnaire du fief de l'île Bonaventure, aujourd'hui l'île Bizard. (4) Ils s'imaginaient tous faire d'abord fortune dans le commerce avec les Sauvages et renouveler en ce lieu charmant le règne pompeux des seigneurs du Moyen-Age. Leur pauvreté ne tarda pas à leur enlever ces brillantes illusions, et leurs domaines passèrent à des rôturiers plus fortunés, entr'autres, François

(1) M. Faillon, t. 3, page 341, dit que cette cession fut faite le 20 juin 1679 à M. Charles Le Moyne de Longueuil et à Jacques Le Ber, " d'où il passa à M. Le Ber de Saineville, fils de ce dernier, qui donna son nom au fort et même à la maison seigneuriale, construits dans ces lieux, et même au fief, qui cessa d'être appelé Bois-Briant." Le nom de Le Moyne ne figure pas au terrier comme acquéreur conjoint de Jacques Le Ber. Si le titre fait mention des deux noms, il semble que ce fut sans résultat pratique, ou prise de possession de la part de Le Moyne.

(2) Faillon, t. 3, p. 354 : " Ce lieu était le plus favorable qu'aucun autre aux colons qui désiraient de trafiquer avec les sauvages ; et, au fond, c'était moins l'agriculture que cette sorte de commerce qui les attirait pour la plupart."

(3) Vendu à Charles Le Moyne le 2 mars 1684. *L'Histoire de Longueuil*, p. 80. C'est là, croyons-nous, que se trouvait son magasin " au haut de l'île de Montréal," mentionné dans son inventaire et non pas sur l'île même de Montréal. Le terrier fait mention de la transmission du fief Bois-Briant à deux fils de M. LeBer, ensaisiné le 10 février 1681.

(4) Pendant longtemps, cette île fut appelée l'île *Major*.

Le Noir dit Rolland et Pierre Gadois, négociants. Chose remarquable, ils sont aujourd'hui en la possession des millionnaires, qui sont les nobles de notre société.

LA POPULATION DE LACHINE EN 1689.

Tous ces détails sont peut-être ennuyeux, mais ils sont nécessaires pour juger de la situation. La côte de Lachine devait avoir, en 1689, une soixantaine d'habitations et une population d'à peu près 320 âmes, sans compter les soldats en garnison et le haut de Lachine. (1)

LA TRAHISON DE DENONVILLE.

Le massacre de Lachine du 5 août 1689, est une des pages les plus émouvantes de l'histoire du Canada. A cette époque, la France et l'Angleterre étaient engagées dans une guerre religieuse au sujet de l'invasion de Guillaume, prince d'Orange. Les Iroquois étaient plus irrités que jamais contre le gouvernement de la Nouvelle-France, parce qu'ils venaient d'être victimes d'une trahison infâme de la part de son gouverneur, le Marquis de Denonville. Durant l'hiver de 1687, l'intendant de Champigny, agissant d'après des instructions du gouverneur, avait invité tous les Iroquois à un grand festin qui devait avoir lieu, en juin suivant, au fort Frontenac, à Cataracoui. Pour mieux les duper, des charpentiers avaient été employés à préparer les tables et pièces de bois nécessaires pour recevoir les convives, ce que ne manquèrent pas d'observer les premiers arrivés et les sauvages cabanés autour du fort. Tous ces prépara-

(1) Le recensement de 1683 donne à Lachine 60 familles et 255 âmes et au haut de Lachine et de l'île, 18 familles et 59 âmes. Si vous ajoutez à ce chiffre les naissances de 1683 à 1689 et en déduisez les décès, tous inscrits aux registres de Lachine, vous aurez la population totale de Lachine le 5 août 1689 évaluée à 320 âmes près, hommes, femmes et enfans, sans parler du haut de Lachine. Le recensement de 1698 donne à Lachine et haut de Lachine une population de 270. C'était le résultat du massacre. On voit par les recensements de 1685 à 1688 que la population de la colonie n'augmenta pas durant ces années, l'immigration ayant été presque nulle.

1683-10,250

1685-10,725

1688-10,303

1692-11,075

1698-13,815

(*Mandemens des Evêques*, vol. 1, p. 128, *Collection des Manuscrits*, vol. 1, pp. 307, 356, 339.)

tifs n'étaient faits que dans le but d'y attirer le plus grand nombre possible d'Iroquois et les faire prisonniers. Un témoin oculaire de cette supercherie sans nom raconte ainsi ce qui arriva :

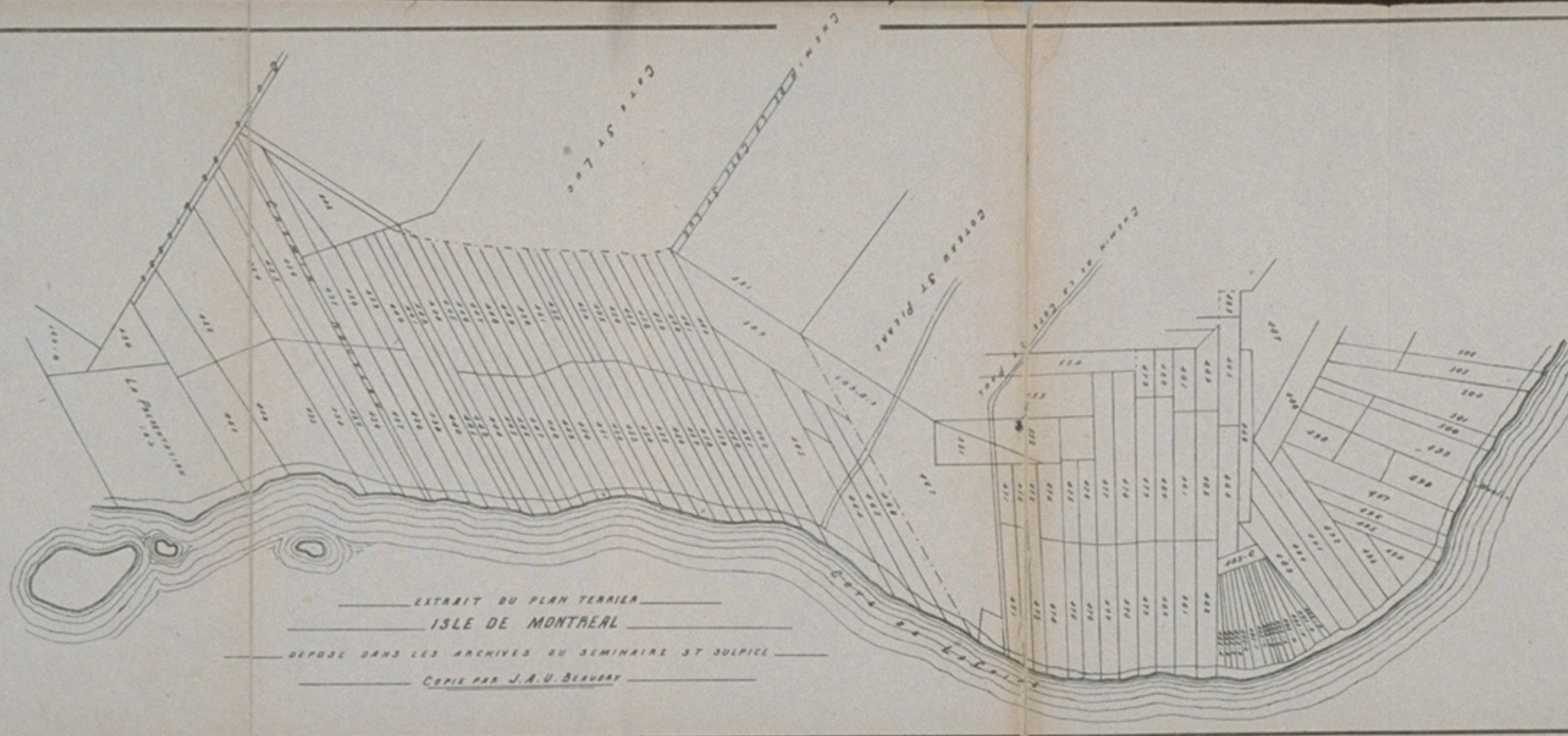
“ Le jour estant arrivé pour le festin, tous les convives furent arrêtés et, comme il n'y avait pas de logement pour servir de prison, on les mit au nombre de 95 hommes, un sept au pied d'un chacun, à la coche un piquet qui leur servait de dossier où il y avait une corde qui les attachait par le cou, les bras bien serrés d'un linge, leurs femmes et leurs filles avaient la liberté de leur faire à manger. Dans cette situation ils chantaient à pleine teste leurs chansons de mort.”

M. de Denonville, qui arriva sur ces entrefaites au fort Frontenac, envoya ces malheureux chargés de fers dans les prisons de Québec. Puis, comme si ces atrocités n'étaient pas assez, il expédia un détachement de voyageurs sous le sieur Jean Péré pour arrêter à vingt cinq lieues à la ronde du fort tous les Iroquois qu'ils rencontreraient. Ils furent également envoyés aux cachots de Québec, et finalement plus de quarante d'entre eux furent mis à bord de navires et expédiés aux galères de Marseille, en France. Ils y périrent presque tous. Dans l'automne de 1689, M. de Frontenac ramena les survivants, au nombre desquels était le grand chef des Cinq-Nations, nommé Orcaoué, “ sur les ordres du Roy,” observe M. de Monseignat, secrétaire de M. de Frontenac, “ la trahison qui leur avoit été faite n'estant nullement de son goust.” (1) Cette délivrance venait trop tard. Un des prisonniers s'était échappé du fort Frontenac avant le départ des prisonniers pour Québec, et était allé faire le récit des atrocités commises par le gouvernement Français. Avant l'arrivée du comte de Frontenac, les Iroquois avaient exercé une vengeance terrible.

LES IROQUOIS DÉCIDENT DE SE VENGER.

A peine M. de Denonville avait-il quitté le pays des Iroquois, que toutes les Cinq-Nations s'assemblèrent et décidèrent de fondre sur nos côtes. Ils firent le moins de

(1) *Collection de Manuscrits*, vol 1, pp. 418, 426, 451 et 485.



———— EXTRAIT DU PLAN TERRIER ————
 ———— ISLE DE MONTREAL ————
 ———— DEPOSE DANS LES ARCHIVES DU SEMINAIRE ST SULPICE ————
 ———— COPIE PAR J. A. U. BEAUBRY ————

bruit possible et s'organisèrent en silence pendant l'année 1688. La nouvelle de leur descente prochaine était néanmoins parvenue aux oreilles des autorités par l'entremise d'un sauvage, nommé Louis Ataviata. M. de Denonville ne voulut pas le croire et les Jésuites le raffermirent dans cette impression, disant que Louis Ataviata était un mauvais génie. Comme les Iroquois ne donnaient aucun signe de vie, chacun se flattait qu'ils étaient humiliés et qu'ils allaient demander la paix. M. le chevalier de Vaudreuil, qui commandait à Montréal en l'absence de M. de Callières passé en France, le crut tellement qu'il permit aux officiers de la campagne de laisser leurs postes et invita tous les habitants à sortir des forts et à retourner à leurs habitations pour s'occuper des travaux des champs. Des nouvelles récentes venues de M. de Valrennes, commandant le fort Frontenac, étaient de nature à faire disparaître toute appréhension de danger. Les Iroquois s'y étaient arrêtés en descendant pour informer le commandant qu'ils allaient à Montréal faire la paix, et comme ils avaient quelques malades, ils le prièrent de leur laisser avoir son chirurgien et aussi le Père Millet, qui disposa le commandant à leur accorder cette faveur. Ces derniers partirent avec nos ennemis pour ne plus retourner au fort. Les Iroquois envoyèrent le Père Millet à leur village, après l'avoir maltraité. Le chirurgien les suivit jusqu'à Lachine, où il s'échappa.

LE MASSACRE DE LACHINE.

Dans la nuit du 4 au 5 août, au milieu d'une tempête de pluie et de grêle, 1,500 Iroquois traversaient le lac Saint-Louis et descendaient en silence sur toute la côte de Lachine. La nuit était tellement noire et orageuse que les soldats en garnison ne virent rien, n'entendirent rien et par conséquent ne tirèrent pas le coup de canon d'usage à l'approche de l'ennemi. Selon leur habitude, les Iroquois ne s'approchèrent pas des forts, mais longtemps avant le jour, ils avaient réussi à se placer autour de presque toutes les maisons, sans même être soupçonnés des habitants endormis. Au signal donné, ils jettent à la fois et de tous les points le cri de guerre et can-

mencent un massacre général. Les maisons sont enfoncées. Ils égorgent les hommes qui se présentent et mettent le feu aux habitations de ceux qui résistent, afin de les forcer de sortir, et épuiser ensuite sur eux toutes les cruautés que leur instinct féroce peut leur inspirer. Charlevoix dit : " Ils ouvrirent le sein des femmes enceintes, pour en arracher le fruit qu'elles portaient, ils mirent des enfants tout vivants à la broche, et contraignirent les mères à les tourner pour les faire rôtir. Ils inventèrent quantité d'autres supplices inouïs et deux cents personnes de tout âge et de tout sexe périrent ainsi en moins d'une heure dans les plus affreux tourments."

" Ils exercèrent," dit M. de Belmont, un contemporain, (1) " tout ce qu'ils savaient de cruautés, et se surpassèrent eux-mêmes, laissant les vestiges d'une barbarie inouïe, des femmes empalées, des enfants rôtis sur les cendres chaudes, toutes les maisons brûlées, tous les bestiaux tués ; quatre-vingt-dix personnes emmenées furent brûlées cruellement et immolées à la vengeance des Iroquois."

Frontenac, à son retour d'une visite sur les lieux, écrivait le 15 novembre 1689, dans une lettre citée par Parkman : " Ils avaient brûlé plus de trois lieux de pays, saccagé toutes les maisons jusqu'aux portes de la ville, enlevé plus de six vingt personnes tant hommes femmes qu'enfants, après avoir massacré plus de deux cents, dont ils avaient cassé la teste aux uns, brûlé, roté et mangé les autres, ouvert le ventre des femmes grosses pour en arracher les enfants, et fait des cruautés inouïes et sans exemple."

Tout fut brûlé et pillé, moins les forts. Cependant toute la population ne perdit pas la vie. La garnison des forts ne fut pas même attaquée. Grâce à l'orgie à laquelle les trois quarts des sauvages se livrèrent dès leurs premières prises, la grande majorité des habitants put s'échapper. Quelques-uns se rendirent aux forts ; d'autres prirent les bois, poursuivis par les sauvages, qui arrivèrent en face de la ville au point du jour.

(1) Il était prêtre au Séminaire.

LES IROQUOIS AUX PORTES DE LA VILLE.

Un coup de canon tiré d'un des forts de la ville annonça aux habitants que l'ennemi approchait. Ce coup de canon fut entendu au camp de Verdun où commandait Mr de Gallifet. (1) De suite l'appel aux armes fut donné. A peine les soldats étaient-ils hors leurs tentes, qu'un Canadien passa leur annonçant que toutes les habitations de Lachine étaient en feu. Peu de temps après arrivèrent quelques habitants que les Iroquois poursuivaient. Enfin, un courrier ne fut pas longtemps à se présenter : son récit jeta l'épouvante parmi la population de la ville. On en ferma les portes, craignant que l'ennemi ne vînt l'assiéger. Les officiers qui avaient quitté leurs postes,—et ils étaient presque tous à la ville,—s'empressèrent de s'y rendre, mais pour ceux qui étaient en garnison en haut de l'île, il ne leur était pas possible d'y passer. A la première alarme, M. le chevalier de Vaudreuil reçut l'ordre de M. de Denonville, qui était à Villemarie, de se jeter avec ses troupes et une centaine de volontaires dans le fort Rolland. M. de Subercase et M. de Saint-Jean étaient ses lieutenants et il était accompagné d'autres officiers, dont l'un, sans donner son nom, nous a laissé le récit circonstancié de cette expédition, quoique parfois confus et erroné, dans un *Mémoire sur le Canada* qui a été publié dans la *Collection de Manuscrits*, vol. 1er, pages 568 et suivantes : (2) " Tous gens, dit-il, bien résolus à bien combattre " étant arrivez à La Chine, nous prîmes quelques soldats dans " les trois forts."

(1) Il y avait un camp volant de 200 réguliers à Verdun, à deux lieux de Montréal. M. de Gallifet y commandait en l'absence de M. de Subercase, qui était à la ville. —*Collection de Manuscrits*, vol. 1, p. 567.

(2) On a attribué ce mémoire à M. De Lery. Mais De Lery n'est venu au Canada qu'à long temps après. Si l'on eût mentionné Constant de Lignery, lieutenant, qui se maria en 1691, à Montréal, on aurait dit quelque chose de vraisemblable, quoique non vraie. Mgr Tanguay, dans une " Etude sur une famille canadienne " publiée dans le 2e volume de *La Société Royale*, page 9, a démontré que cet officier était Gédéon de Catalogne, noble de distinction, lieutenant réformé et ingénieur royal. Les descendants de ces deux familles remarquables jouèrent un rôle militaire important jusqu'à la cession du pays aux Anglais : ils passèrent alors en France, ne pouvant vivre à l'ombre d'un drapeau qu'ils avaient combattu toute leur vie.

Le procès verbal de bornage des terres de Jean Millot, cité plus haut, établit que M. de Catalogne était enseigne des troupes de M. de Subercase.

M. DE VAUDREUIL AU SECOURS DE LACHINE.

M. de Vaudreuil arriva au fort Rolland en bon ordre. Le long de la route, en voyant les ravages de ces barbares, "il nous sembloit à tous," continue ce même officier, "que nous allions aux particulièrement lorsque nous vismes des maisons embrasez, plusieurs habitans attachez et brulez." Et cependant il n'avait vu que cette partie de la côte jusqu'au fort Rolland.

M. de Vaudreuil ne tarda pas à apprendre du chirurgien du fort Frontenac, qui s'était échappé, que l'ennemi était à une demi-lieue plus haut. Un bois assez épais le séparait du désert qui existait autour du fort Rolland. M. de Subercase poussa de l'avant ses volontaires. "A peine avons-nous entré dans le bois," dit encore le même témoin oculaire, "que le cry se fit de la guerre à l'avant, halte à la teste ; monsieur de Subercase ne voulut pas s'arrêter, courant au lieu de marcher ; mais monsieur de Vaudreuil le joignit qui luy dit qu'il avait ordre de monsieur le Marquis de Denonville de ne rien risquer et qu'il fallait relascher.

"Ils en vinrent aux gros mots, cependant il fallut obéir. Pendant cette halte, un officier et quelques soldats s'avancèrent dans les bois et sur leur route trouvèrent trois Iroquois qui dormaient. Ils les menèrent au camp. Cet exemple engagea M. de Subercase à insister à son premier dessein qui tendait à la destruction entière des Iroquois, puisque toutes leurs forces estoient rassemblez dans leur camp et que les trois quarts estoient morts yvres des eaux de vie qu'ils avaient pris chez les habitans, ainsy que nous l'apprismes la nuit suivante par un habitant qui se sauva. Pour conclusion, nous relaschames au camp volant pour observer la contenance de l'ennemy qui passèrent la nuit sans sentinelle, comme il leur est ordinaire.

"Le lendemain (1) on estoit en attention si l'ennemi ferait quelque mouvement. Vers 10 heures, nous les vismes doubler au large de l'isle de la Présentation, (l'île Dorval) parce qu'au dedans il y avoit un fort qui estoit très bien gardé et

“ où trois Iroquois furent tuez ; ils se laissaient dériver dans
“ leurs canots et vinrent attérer à une demy quart de lieue du
“ fort. Quelques temps après ils commencèrent à défilier par
“ pelotons à travers le désert, hors la portée du mousquet.”

.....

LE COMBAT DU 6 AOUT 1689.

Nos troupes voulaient poursuivre l'ennemi et l'attaquer, mais M. de Vaudreuil leur rappelait l'ordre de M. de Denonville de se tenir sur la défensive et de ne rien risquer. Le brave de Subercase demanda la permission de faire une sortie avec cent volontaires, ce qui lui fut accordé. Comme on était sur le point de partir, M. de Saint-Jean, plus ancien en grade, dit que c'était à lui à commander, ce que les troupes lui concédèrent, et pendant quelque temps, ce corps de volontaires, retranché derrière les ruines d'une maison incendiée, échangea, sans effet, quelques coups de fusil avec les Iroquois qui étaient embusqués dans un petit bois. (1) “ Comme j'étois
“ dans cette action, continue le même officier, j'aperçus un
“ gros party de François et de Sauvages qui partaient du fort
“ Rémy (2) (à l'église de Lachine), pour nous joindre. J'ad-
“ vertis Monsieur de St. Jean et luy fit envisager que les
“ ennemys pourroient les couper et les tailler en pièces et lui
“ montray qu'à la faveur de l'écart de la rivière nous pour-
“ rions nous joindre sans beaucoup risquer. Il me dit qu'il
“ n'avait point ordre d'aller plus loing.”

Ce détachement était de cinquante soldats et trente sauvages, nos alliés du sault Saint-Louis et de la Montagne, commandés par le sieur de la Rabeyre et Charles Le Moyne, son second, et de quelques autres officiers, les sieurs Saint-Pierre, Denis, Villedonné et Laplante, que le marquis de Denonville avait envoyés au secours de M. de Vaudreuil. Ils furent

(1) Les Iroquois avaient des armes à feu qui leur étaient fournies par les Anglais et les Flamands.

(2) M. de la Chassigne qui commandait au fort Rémy était malade et absent. *Registre de Lachine*, 1er août 1689. En l'automne de cette année, le chevalier Guillaume de Lorimier, capitaine, prit le commandement du fort Rémy qu'il garda pendant plusieurs années. En 1703, il commandait au fort Rolland.

attaqués par les Iroquois, qui avaient eu le temps de se dégriser, et ils furent presque tous tués et brûlés. “ Il n’y eut “ que nos sauvages,” continue le même témoin oculaire, “ qui “ presque tous se firent tuez ; le baron de Longueuil (1) y eut “ le bras cassé, quatre de nos sauvages l’emportèrent au fort “ Rémy où quelques-uns de nos meilleurs coureurs se sau- “ vèrent, tout le reste fut pris prisonnier et ensuite plus de la “ moitié de bruslez, il y eut environ 20 de nos sauvages à qui “ les Iroquois levèrent la chevelure.” Ils amenèrent à leurs villages le sieur de la Rabeyre et ses compagnons d’armes, les sieurs Saint-Pierre, Denis, Villedonné et Laplante, qui s’échap- pèrent tous de leurs mains, à l’exception du sieur de la Rabeyre, qui, dès leur arrivée au pays des Iroquois, fut donné en spec- tacle et brûlé à petit feu.

LES IROQUOIS MAITRES DE L’ÎLE.

Cette victoire décida de la campagne de 1689. Les troupes françaises rentrèrent dans les forts, et en abandonnèrent les environs à la merci des Iroquois, qui se répandirent dans toute l’île de Montréal, laissant partout des traces sanglantes de leur passage. Ils menacèrent la ville même. On voit dans les registres de Montréal que le 25 août, 1689, on y enterra deux soldats de M. de Saint-Jean, tués par les Iroquois, et que le 7 septembre 1689, on y inhuma Jean Beaudry dit l’Epinette, aussi tué par les Iroquois. Leur marche alarma la population de Québec. Le 15 août 1689, le Conseil s’ajourna, “ ayant advis qu’il y avait une armée de quinze cents Iroquois en campagne, il y avait lieu de craindre qu’ils ne s’acheminassent en ces quar- tiers et qu’afin de laisser une entière liberté aux habitants de vacquer aux récoltes, et se précautionner contre les incursions de ces ennemis.” (2) Plusieurs semaines durant, ils se promènent en triomphateurs le fer et le feu à la main. Après avoir ravagé l’île, ils passent à la rive opposée, saccagent la paroisse

(1) Charles Le Moyne, fils. Ce mémoire fut écrit en 1713, alors que Le Moyne était baron de Longueuil. Il reçut ce titre de noblesse en 1700.

(2) Jugements, vol. 3, p. 354.

de la Chenaye, y massacrent une partie de la population et amènent le reste avec eux. (1) Ce n'est qu'à l'automne qu'ils songèrent à se retirer, amenant, selon Charlevoix, deux cents prisonniers.

L'ANNÉE DU MASSACRE.

Ces désastres firent une telle impression sur la population que l'on donna à l'année 1689 le nom funèbre de *l'année du massacre*. Dans le registre de Lachine à la date du 23 mai, 1701, M. Rémy, qui fut curé de Lachine de 1680 à 1706, (à part une absence d'un an en 1692), et qui avait été témoin des atrocités du 5 août, 1689, en parle comme du "jour de la destruction de Lachine." Dans un mémoire adressé à madame de Maintenon, M. de Monseignat, le secrétaire de M. le comte de Frontenac, appelle à plusieurs reprises la journée du 5 août, le jour du "saccagement de Lachine." Le 22 mars, 1694, dans un mandement, Mgr de St. Valier disait que "ayant été informé " que depuis l'incendie et destruction de la paroisse de Lachine " qui fut faite il y a quelques années par les Iroquois, plusieurs " des familles qui auraient eu leurs maisons brûlées et autres " de ce diocèse s'étaient retirés et habitaient le long de la rivière " St-Pierre, il était nécessaire de pourvoir à les attacher à une " paroisse, etc." Ils furent en conséquence annexés à Lachine pendant quelques années.

L'effet du malheur de nos troupes fut désastreux. M. de Monseignat continue dans le même mémoire : " Nos sauvages " alliez d'en haut étaient partis d'icy après le saccagement de " Lachine, l'esprit plein de crainte et de défiance ; ils n'avoient " plus reconnu en nous ces mêmes François autrefois leurs " protecteurs, et qu'ils avoient le pouvoir de défendre contre " toute la terre : il ne leur avoit paru qu'un assoupissement de " notre part, nos maisons brûlez, nos habitans enlevez, la plus " belle coste de notre pais ruynée entièrement et tout cela fait " sans que l'on s'en fust ému." La vérité est que sans l'arrivée du comte de Frontenac et de M. de Callières le 12 octobre 1689, les Iroquois auraient achevé la destruction de toute la Nouvelle-France.

(1) La Chenaye avait en 1683 une vingtaine d'habitations et 72 âmes.

LE REGISTRE DES MORTS.

Personne n'a tenté de donner la liste des victimes du massacre de Lachine. Il n'était pas facile de la faire, bien qu'elle ne soit pas aussi longue que certains historiens l'ont affirmé. La manière de faire la guerre des sauvages ne permettait pas de compter les morts, pas même de les enterrer. Puis comment donner la liste des prisonniers qui périrent dans le pays de ces barbares ? On peut facilement s'imaginer le vide qu'ils firent, lorsque l'on considère qu'en 1688, il y eut 14 sépultures, 9 mariages et 16 baptêmes, tandis qu'en 1690 il n'y eut que 3 baptêmes, deux supultures, et pas un seul mariage. Du 1er janvier au 5 août, 1689, on compte 5 mariages et 12 baptêmes ; après le 1er août jusqu'à la fin de l'année, on n'y voit que 5 mariages, 1 baptême et deux sépultures. Aucune entrée n'est faite en janvier, février, mars, et avril, 1690, la population, s'étant probablement réfugiée à la ville, ce qui durant l'hiver arrivait assez fréquemment. (1) En 1681 il y eut 19 confirmés, en 1688, 59, et en 1690, 13 seulement. Ces chiffres suffisent pour nous donner une idée du massacre de Lachine.

Les registres de Lachine ont enregistré les noms de vingt-quatre victimes. Voici ce qu'on lit dans le registre du 28 octobre, 1694, qui a été publié par Mgr Tanguay dans le 3e volume des annales de la Société Royale, page 140 :—

“ Ce jourd'hui, vingt huit octobre 1694, fête de saint Simon et saint Jude, en vertu de certain mandement de Mgr. l'Illust. et Réverendiss. Evêque de Québec, contresigné par son secrétaire, Trouvé et scellé du sceau de ses armes, suivant les publications et annonces que nous avons faites aux prônes par deux dimanches consécutifs, nous Pierre Rémy, Curé de la paroisse des Saints Anges de la Chine, en l'île de Montréal, nous sommes transportés, à l'issue de la messe de paroisse, aux lieux où avaient été enterrés les corps de plusieurs habitans de cette paroisse, tant hommes que garçons, femmes et filles, le 5 Août, 1689, que les castes, maisons et granges de cette paroisse furent prises, saccagées et brulées par les Iroquois, pour les

(1) *Collection de Manuscrits*, vol. 3, p. 589.

inhumer et transporter dans le cimetière, ce qui n'avait pu être fait plus tôt tant par les incursions des Iroquois qui ont été fréquentes depuis ce temps, que parceque leurs chairs n'étaient pas encore consommées, et pour les transporter et les enterrer dans le cimetière de cette paroisse, ce que nous avons exécuté en la présence de plusieurs de nos paroissiens :

“ 1. Près la maison Lalande (1) était le corps de Jean Faguet dit Petitbois, où ayant fait des fouilles avec des pioches, proche une grosse roche nous avons trouvé tous ses os, toutes les chairs étant consommées, lesquels nous avons fait lever de la terre.

“ 2. Sur l'habitation de feu Jean Michau (2) nous avons trouvé les os du dit Jean Michau et de son fils Pierre, âgé de 15 ans, et d'Albert Boutin, de 18 ans, fils de sa femme.

“ 3. Sur l'habitation de feu Noël Charmois dit Duplessis, (3) nous avons trouvé les os du dit Charmois, d'André Danis dit Larpenty, tués et brulés.

“ 4. Sur l'habitation d'André Rapin, (4) nous avons trouvé dans un creux, cinq têtes, dont une de Perinne Filastreau, femme de Simon Davaux dit Bouterain, avec ses os, une tête et les os d'un garçon qu'on dit être un soldat ; deux têtes d'enfants et leurs os, et la tête de Marie Cadieu, femme d'André Canaple dit Valtagagne, dont les os furent trouvés dans une fosse, au pied du grand bastion du fort Rolland.

“ Nous avons fait aussi lever de terre, sur le bord de l'eau, une partie des os de deux soldats, tués le 6 Août, 1689, dans le combat que les Iroquois livrèrent aux Français entre le fort de l'église et le fort Rolland ; n'ayant pu faire inhumer le reste des os, à cause du débordement des eaux qu'il fait à présent.

“ 5. Nous avons envoyé six hommes par delà de la petite rivière de la Présentation, sur l'habitation de feu René Chartier, (5) où lui et ses deux fils, et un petit sauvage, leur es-

(1) Etienne Lalande dit Langliche, aujourd'hui les Sœurs de Ste-Anne.

(2) Plus tard terre Boudrias, aujourd'hui Andrew Allan. Michau était aussi appelé Michel.

(3) Terre voisine à l'ouest.

(4) Aujourd'hui Madame Vo J. P. Dawes, en face de la gare du quai, 905 du cadastre.

(5) La propriété de Charles Décary, fils de Jean, probablement au bord de l'eau, à l'emplacement d'Amable L'Allemand. Son voisin Jacques Morin demeurait près de lui sur la terre plus haut. A cette époque il n'y avait pas de chemin à cette localité et le canot ou le bateau était la voiture en usage, durant l'été

clave, de la nation des Panis, avaient été tués par les Iroquois, le 5 août, 1689, et où plusieurs personnes nous ont, depuis leur mort, rapporté avoir vu, sur la terre, leurs têtes et leurs os : mais les herbes ayant cru depuis ce temps, ils n'ont pu en rien trouver, et le soleil étant près de se coucher, nous nous sommes retirés. Ayant fait mettre ces os dans un bateau que nous avons été recevoir, avec le surplis et l'étole noire, au son de la grosse cloche, accompagné d'acolytes en surplis, portant les chandeliers, la croix et l'eau bénite, et chantant les psaumes, suivant la coutume de la Sainte Eglise : et les ayant fait couvrir du drap mortuaire, nous les avons fait porter et mettre en dépôt en l'église, pour en faire le lendemain l'inhumation dans le cimetière (1) : ce que nous fîmes avec grande solennité, après avoir dit, dessus les os, une grande messe de leur anniversaire, et fait tout le service avec offrande du pain et du vin. Et de ce que dessus, avons fait et dressé présent procès verbal pour servir et valoir en temps et lieu, que nous avons signé et fait signer par André Rapin et Jean Paré, anciens marguilliers, et Guillaume D'Aoust, (2) chantre de cette église."

Suivent quatre belles signatures : "André Rapin, Jean Paré, Guill. D'Aoust et P. Rémy, curé."

"A l'égard des corps de Vincent Alix dit Larosée (3), de Marie Perrin, sa femme, et une partie de leurs enfants que les Iroquois brûlèrent dans leur maison, le 5 août 1689, on n'y a rien trouvé, le feu ayant consumé la chair et les os."

Madeleine Boursier (4), enfant de onze mois, fut aussi tuée et noyée le 5 août, 1689, par les Iroquois, et ses os furent inhumés le 31 octobre, 1694. Le registre dit : "A été exhumée

(1) Lours restes et les morts de Lachine de 1676 à 1865 reposent dans la même terre, aujourd'hui celle des Oblats. En avril et mai 1866 une vingtaine de corps seulement furent transportés au cimetière nouveau.

(2) En 1639, Guillaume D'Aoust résidait à Ste-Anne.

(3) Aujourd'hui J. Bte Picard, no. 887 du cadastre. Il y a une quinzaine d'années, à un pied à peine sous terre, J. Bte Picard, en creusant un pôteau de clôture, au pignon d'en bas de sa maison, sur le grand chemin, trouva des ossements humains, un couteau et un casse-tête sans manche, (il était pourri) qu'il conserve religieusement. Croyant qu'ils étaient les restes d'un sauvage, il les remit dans le trou où ils sont encore. M. Picard en déroba trois belles dents blanches qu'il a perdues. Ces ossements ne seraient-ils pas ceux de Vincent Alix dit Larosée, de sa femme et de ses enfants.

(4) Fille de Jean Boursier, propriétaire du lot 494, la propriété des Somerville, à la tête des rapides, no. 994 du cadastre.

“ sur le grand chemin, proche le fief de Verdun, Marie Madeleine Boursier, âgée de 11 mois, fille de deffunct Jean Boursier et de deffuncte Marthe Thibodeau, laquelle fut tuée par les Iroquois le 5 août, 1689, jour auquel ils prirent, pillèrent et brûlèrent Lachine.” ...

Enfin, le 23 mai, 1701, le registre constate que M. Rémy inhuma René Chartier (1) dans la fosse de l'enfant ondoyé de Jean Cuillier, dans l'ancienne chapelle bâtie dans le fort Rémy. Il y est déclaré que l'on a “ enterré une partie des os de deffunct René Chartier, en son vivant habitant de cette paroisse, qui fut tué par les Iroquois, sur son habitation, près de la petite rivière de la Présentation, le 5 août, 1689, jour de la destruction de Lachine. Le curé de cette paroisse, ayant appris que ces os étaient répandus sur l'habitation du dit deffunct et qu'ils n'avaient pu être jusqu'à présent ramassés, nous les avons fait recueillir et mettre en terre sainte, le dit défunt ayant toujours vécu en bon chrétien, s'étant confessé et ayant communiqué aux pâques de la dite année.” D'après Mgr Tanguay, René Chartier est l'un des ancêtres maternels de feu M. Olivier Berthelet, le bienfaiteur de tant de communautés religieuses de Montréal. Sa fille Jeanne épousa Antoine Berthelet.

Voilà la liste authentique de tous les habitants tués ou brûlés à Lachine le 5 août, 1689. Elle est complète. M. le curé Rémy, dans le registre du 28 octobre, 1694, prend même la peine de mentionner les noms de ceux dont il n'a pu retrouver les restes, par exemple, René Chartier, Vincent Alix et sa famille. Puis à la première page du registre, on lit la note suivante, écrite de sa main, qui est formelle : *Le massacre fait à Lachine par les Iroquois est arrivé en 1689. L'inhumation solennelle des ossements de ceux qui furent tués à cette occasion fut faite en 1694. Voyez les registres de 1694.* Cette note a échappé à l'œil pourtant si vif de Mgr Tanguay.

(1) Propriétaire de la terre de Charles Décary, fils de Jean, dont l'habitation devait être au bord de l'eau, à l'endroit occupé aujourd'hui par Amable Lallemand.

LES PRISONNIERS.

Ce qui nous manque, c'est la liste de ceux qui ont été enlevés et massacrés, partie en chemin et partie au pays des Iroquois.

Un mandement de Mgr de la Croix de St. Valier à la date 13 mars, 1694, déclare qu'il n'y avait pas à Lachine "de marguillier en charge depuis cinq ans en ça que la guerre que nous avons eue avec les Iroquois *les ayant partie bruslés et partie enlevés.*"

Il ne faut pas cependant croire que le nombre des prisonniers de Lachine a été aussi considérable que plusieurs historiens l'ont dit. Il n'a pas du dépasser 50. M. de Belmont, qui était sur les lieux, fixe à 90 le nombre de tous les prisonniers, et le gouverneur de Frontenac, après sa visite en novembre, 1689, donne le chiffre de 120. Mais ce chiffre de 90 ou 120 devait comprendre les soldats de la compagnie de M. de la Rabeyre et les habitans de La Chenaye et d'ailleurs. (1) La liste des sauvés établit hors de tout doute que la plupart des historiens ont considérablement exagéré le chiffre des pertes de notre paroisse. Comme toujours, un bon nombre de prisonniers ont dû s'échapper et se sont échappés. Les officiers de M. de la Rabeyre sont de ce nombre. L'un d'eux, Laplante, ne fut délivré qu'en 1694. (2) C'est ce qui explique le silence de M. le curé Remy au sujet des habitans faits prisonniers. Le registre de Montréal du 3 juin 1660 au sujet de Dollard et de ses compagnons, ne constate le décès que des "13 tués sur place" et ne dit rien des quatre prisonniers. On ne désespérait jamais du sort d'un prisonnier, surtout en temps de guerre. Or cette guerre des Iroquois dura jusqu'en l'année

(1) Au printemps de 1690, un Iroquois nommé Gagnyoton qui avait été envoyé par sa nation auprès de M. de Callières, gouverneur de Montréal, disait : "J'avois huit prisonniers pour ma part de l'affaire de la Chenaye; j'en aye mangé quatre, et les quatre aultres ont ley la vie Je ne sats pas ce que les Onnoyoust, avec qui j'étais allé en guerre, anront fait des François captifs qui leur sont exclus en partage. . . . Il adjoutoit qu'on avoit retiré à Onnoutas tous les prisonniers françois qui estoient en diverses bourgades, et que l'on n'en disposeroit que sur ce que diroit leur chef à son retour Je vous répette encore que moy Onnoutas suis maistre de tous les prisonniers françois."—*Collection de Manuscrits*, vol. 1, p. 486, 487.

(2) *Collection de Manuscrits*, vol. 3, p. 571, 597.

1699. On lit dans la *Collection* qu'en 1692, les Iroquois ramenèrent à Québec "nombre de prisonniers," et que nos gens envoyèrent par leur entremise "quelques hardes au Père Millet et autres." (1) Enfin en 1695, le même document, page 600, mentionne que "comme nos ennemys estoient dispersez et qu'il en restoit peu dans les villages, cinq ou six de nos François et Françaises se sauvèrent et arrivèrent à Montréal, un de ceulx qui avoient été pris au party de Monsieur de St. Cireg deux de la Chine et deux de la Chenaye."

LES HABITANTS QUI SE SONT SAUVÉS.

A l'aide du livre terrier de la Seigneurie de Montréal, nous avons pu faire le tableau des propriétaires de Lachine à cette époque : plusieurs y comptent de nombreux descendants dans les familles Paré, Meloche, Quesnel, Picard et Massie.

Le livre terrier est le registre de la propriété foncière. Il a disparu avec l'abolition de la tenure seigneuriale. Il a été remplacé par le cadastre et les livres des bureaux d'enregistrement. Pour l'histoire des familles, il sera toujours une pièce importante à consulter.

Nos gouvernements ont beaucoup fait pour la conservation de nos archives ; mais il reste encore plus à faire. Il nous faut le relevé des archives des cours royales de Québec, Trois-Rivières et Montréal et des vieilles seigneuries de la province. Il n'y a pas de temps à perdre ; un incendie peut en détruire une bonne partie et le temps fera disparaître le reste. Le mode le plus expéditif et le moins coûteux serait de prier les curés de faire l'historique de leurs paroisses et la liste des premiers habitants et de les déposer à l'évêché du diocèse. Cette histoire des paroisses trouverait bientôt un imprimeur.

Le livre-terrier nous a fourni le tableau des premiers habitants de Lachine ; et l'on sait que les lois du temps exigeaient une résidence dans l'année de la concession, à peine de déchéance. Puis à la lumière du *Dictionnaire Généalogique*

(1) Le P. Millet ne fut-il pas curé de Longueuil de 1698 à 1706 ? *L'Histoire de Longueuil*, pages 170, 193.

de Mgr Tanguay, (1) nous avons pu facilement constater les noms de ceux qui ont survécu au massacre. Au contraire, il existe une forte présomption, sinon la certitude, que ceux qui disparaissent avec l'année 1689, ont été enlevés et massacrés dans le pays des sauvages. Il est vrai que cette liste ne comprend pas les domestiques et les habitants qui n'étaient pas propriétaires, ou encore ceux qui n'avaient pas fait ensaisiner leurs titres ; mais ces derniers ne peuvent être très nombreux, car le missionnaire (qui était Sulpicien) et le receveur des Seigneurs suivaient de près les mutations de la propriété pour prélever des lots ou des rentes. Au reste, le recensement de 1681, que nous publions plus loin, suppléera aux lacunes possibles du terrier ; il constate que les domestiques n'étaient pas nombreux. Tous ces tableaux et d'autres se trouvent dans l'appendice.

Il ne paraît pas que la population établie au fort de la Présentation et en haut de ce dernier ait été visitée par les Iroquois. La tempête ne leur permit pas de traverser en haut de l'île Dorval où le lac Saint-Louis a plusieurs milles de largeur. Ajoutons que les femmes furent plus épargnées que les hommes, et les registres établissent qu'elles ne tardèrent pas à avoir de nouveaux maris.

De toutes ces données, on peut raisonnablement estimer le nombre des sauvés à 235, au moins.

Parmi les sauvés, trois tombèrent dans les mains des Iroquois, le 26 juin, 1691, " après le soleil levé en allant cercler leur blé ", avec quatre soldats qui les escortaient. Leurs noms sont inscrits au registre de Lachine du 27 juin, 1691 :

Jean Gourdon dit La Chasse, marguillier en charge.

René Huguet, son beau-frère.

Jean Guignard dit Lespérance.

Jean Martin dit Eatreille, soldat du fort Rolland.

Pierre Blondeau dit Lajeunesse " "

Jean Laviolette " "

Jean Joseph La Giroflée " "

(1) *Le Dictionnaire Généalogique* de Mgr. Tanguay est le livre de noblesse, le *peerage book* des Canadiens-Français, et nous avons raison d'en être plus fiers que les nobles de la Grande-Bretagne le sont du leur, parce que le *Dictionnaire Généalogique* enregistre les noms du plus humble comme du plus puissant de la Nouvelle France.

M. DE BELMONT SUR LACHINE.

Il ne me reste plus qu'un mot à dire au sujet du jugement sévère porté par M. de Belmont sur la paroisse de Lachine. Cet historien, ordinairement si exact, affirme en toutes lettres que Dieu s'est servi des Iroquois pour les fins de sa justice. "parceque cette paroisse de Lachine avait été le théâtre le " plus fameux de l'ivrognerie des Sauvages."

Disons d'abord que M. de Belmont est le seul contemporain qui ait porté une accusation aussi grave. Que Lachine ait été le théâtre le plus fameux de l'ivrognerie des sauvages, c'est possible. Sa position commerciale et géographique s'y prêtait. Les sauvages non-seulement habitaient l'autre côté du fleuve en plus grand nombre que de nos jours, mais depuis un temps immémorial, même avant que Lachine eût une mission, depuis 1639 au moins, les nombreuses tribus alliées qui habitaient les pays d'en haut, s'y donnaient tous les ans le rendez-vous pour la traite de leurs pelleteries. Souvent, on les y gardait pendant des mois pour se protéger contre les surprises fréquentes des Iroquois. Il fallait les fêter, et il n'est pas surprenant que, dans ces circonstances, Lachine ait été témoin de bien des désordres. Comme le fer des sauvages a également frappé la population de toute l'île et même au dehors, à la Chenaye par exemple, il semble plus raisonnable de supposer que le châtiment de Lachine était celui de toute la colonie, pour la punir de l'infâme trahison du marquis de Denonville.

L'INCAPACITÉ DES AUTORITÉS LA CAUSE DU MASSACRE.

Les témoins du temps nous disent que les Français perdirent entièrement la tête dans cette occasion. On lit dans l'histoire de l'*Eau de vie en Canada* que "pendant cette terrible exécution, Dieu sembla avoir ôté l'esprit de force et de conseil " aux Français, qui furent partout honteusement vaincus, " insultés, et moqués par les sauvages."

Le même témoin oculaire dont nous avons si souvent invoqué le témoignage, dit : " On ne connaissait rien à leurs des-

“ seins, puisqu'ils n'attaquent jamais des forts, et je crois qu'ils
“ n'en avaient point d'autres que pour nous braver, de quoi la
“ pluspart de nos troupes gémissaient, puisque dans d'autres
“ temps quatre cents hommes les auraient mis tous en fuite.
“ Il n'y avait même qu'à les couper, lorsqu'ils furent divisés,
“ et aller rompre leurs canots, puisque pour lors nous étions
“ 500 hommes dans le fort (1), et qu'il n'y avait pas cent
“ hommes à garder les canots : cela nous prouve que la main
“ de Dieu s'était appesantie sur nous.” (2)

La même autorité cite plusieurs exemples de défense individuelle qui démontrent que, si les Français eussent fait preuve de leur intelligence ordinaire, le massacre aurait été considérablement, sinon entièrement, arrêté. C'est ainsi qu'il raconte qu'un seul habitant de Lachine avait réussi à défendre sa maison, et qu'une femme ayant un fusil qui n'était point chargé, en le couchant en joue de temps en temps, fit peur à l'ennemi et protégea sa mère et elle-même jusqu'au fort Rémy.

Il est incontestable que le massacre de Lachine est une des pages les plus humiliantes de l'histoire du gouvernement français à Montréal, et c'est ce qui peut-être explique pourquoi nos ancêtres, plus familiers avec les faits que nous, n'ont jamais songé d'en faire un jour de fête nationale.

CONCLUSION.

Il ne me reste plus qu'à vous remercier de votre bienveillante attention. Nos historiens ont tracé à courts traits les événements de cette journée néfaste, le cadre étroit d'une histoire générale ne leur permettant pas de faire plus. A peine si Garneau et Ferland lui consacrent une page ou deux de leurs volumes. M. de Belmont et Parkman sont plus complets. Depuis quelques années, des documents nouveaux relatifs à l'histoire du pays arrivent en abondance, et j'en ai profité pour vous offrir un récit plus détaillé. J'ai consulté la collection de Manuscrits, publiée par le gouvernement de Québec, et aussi les archives du gouvernement d'Ottawa, les annales de la

(1) Le fort Rolland.

(2) *Collection de Manuscrits*, vol. 1, p. 570.

Société Royale du Canada, les volumes de Mgr Tanguay, les archives de Lachine et de Montréal, les anciennes cartes et le " Vieux Montréal " de M. Morin, la collection Margry, Faillon, Sulte, et enfin le livre-terrier et le premier plan de la seigneurie de Montréal, et, comme citoyen de Lachine et votre député, curieux comme vous l'êtes de connaître le passé de votre paroisse, je viens vous offrir le résultat de mes recherches, espérant qu'il vous sera de quelque intérêt. D'autres pourront compléter et continuer cette histoire jusqu'à nos jours.

Ce travail, si imparfait qu'il soit, servira au moins à vous démontrer les immenses progrès que notre paroisse a faits depuis deux siècles. La race qui harcelait nos ancêtres est disparue, et les Européens sont restés maîtres du sol. Là où se trouvaient jadis des forêts, des canots de guerriers sauvages, des chantiers de colons, des forts et des redoutes, vous voyez des riches champs, des jardins et des parterres, des coquets cottages, des résidences princières, des villas, des manufactures, des clochers et des coupoles, des tours et des tourelles, des aqueducs et des canaux, des bateaux à vapeur, des télégraphes et des téléphones, des chemins de fer, la lumière électrique, enfin partout le progrès qui s'avance à pas prodigieux. Du train que vont les choses, il est impossible de prédire ce que sera Lachine lorsque nos descendants se réuniront pour commémorer à leur tour ce jour de deuil. Avec le reste de l'île, il formera probablement une seule et même grande cité. Quel que soit le degré de perfection et de développement que nos fils obtiennent, ils ne pourront s'empêcher de répéter avec notre poète lauréat :

" Et que chacun, devant ce passé disparu.

" Se dise, en contemplant le chemin parcouru,

" Nos aïeux étaient grands. Sachons suivre leurs traces."

APPENDICE.

TABLEAU DES HABITANTS DE LA COTE DE LACHINE EN 1689

Préparé d'après le terrier et la carte de Lachine, déposés au Séminaire de Montréal, et d'anciens titres.

Année	Ter. rict.	Cadastré.	CONCESSIONNAIRES.	PROPRIÉTAIRES ACTUELS.	SURVIVS.
(1)	1685-431	868	Jacques Morin et un fils disparus. Sa femme et quatre enfants sauvés.	D. Girouard C. R. M. P. et J. B. O. Martin.	5
		872	Antoine Picard, en 1732.	A. H. Sims, James A. Gordon, J. R. Hutchins, Hon. juge C. P. Davidson, Jackson Rae.	
	432	874	Robert Réaume, en 1699.	Charles Décaury, fils de Jean ; Damase Décaury ; Amable L'Allemand, Charles Décaury, fils de Gervais.	2
	433	875	René Chartier, deux fils et une fille âgée de 14 ans sa femme et une fille âgée de 14 ans sauvées.	Décaury ; Amable L'Allemand, Charles Décaury, fils de Gervais.	
	1708-434	878	François Meloche, venu de France après 1689.	J.-Bte Meloche, son arrière-petit fils ; Chs. C. Campbell.	
	1717-435	880	Anne Moutlet, veuve Mathias Chateaufeau dit Massias.	Valéry Quesnel, Thomas Davidson.	
	1714-436	882	Mathias Chateaufeau dit Massias. (2)	Benjamin Lefebvre.	

(1) L'année de la concession est généralement prise du terrier, mais nous avons constaté, par d'anciens titres que souvent elle était plus ancienne et presque toujours précédée de la possession. Le greffe de Basset pour l'année 1687, contient plusieurs ventes de propriété à Lachine, décrites comme étant situées au-dessus de la rivière St-Pierre, montant le saut St-Louis. Le nom de la Chaine n'apparaît nulle part en 1687, 1688 ou 1689. Le titre de La Salle à la concession en censive, no. 163, du terrier, 30 janvier 1689, déclare qu'elle est bornée d'un côté, " par Pierre Gauthier dit Sagouingora, habitant de la seigneurie de St-Sulpice.

(2) Ancêtre des Massie.

1673 437	886	Etienne Hébert dit St-Martin, disparu.	Thomas Leclair.	2
1674 438	887	Vincent Alix (Aly) dit Larosée, sa femme et quatre enfants, tués, une fille et un fils sauvés.	Jean-Bte Picard.	
1688 439	891	Simon Davaux dit Bouterrain et un enfant non retracés; sa femme tuée, un fils sauvé.	Ernest Chanteloup, James Poustie, John Taylor.	1
1685 440	896	Nicholas Ozanne, sa femme et un fils Pierre (1) sauvés; deux enfants non retracés.	Louis Amédée Quesnel, un arrière petit fils.	3
" 441	"	Olivier Quesnel dit Tourblanche, sa femme et ses quatre fils sauvés.	"	6
1700 442	"	J. B. Quesnel.	"	
" 443	898	Chs et J. B. Quesnel.	John Lewis, John McDougall, Jos Quesnel.	
1673 444	899	René Huguet et sa femme.	André Latour.	2
1712 445	900	J. B. Jarry dit La Haye, Stony Point.	John Popham, Jas Richardson, Horace Baby, Edward Rawlings.	
1718 446	901	Jacques Texier dit Le Marquis, sa femme et quatre enfants sauvés.	Thomas A. Dawes, sr., James A. Dawes, Andrew J. Dawes.	6
1678 447	902	Laurent Bory, Sieur de Grandmaison. Lui et sa femme disparus; une fille de 13 ans sauvée.	Succession Cross.	1
" 448	903	"	Succession Louis Boyer.	
1669 449	904	" Le fort Rolland." François Le Noir dit Rolland, sa femme et son fils Gabriel.	Pointe Leishman. Sir D. A. Smith.	3

(1) Ce Pierre Ozanne et Simon Valois, de la côte de Lachine, furent traduits le 19 juin 1723 devant l'intendant Bégon, accusés d'avoir traité avec les sauvages dans le lac Saint-François, sous prétexte d'y aller en chasse qu'on n'en eussent aucune permission. *Édits et Ord.*, vol. 3, page 193. Simon Valois est l'ancêtre des Valois de la pointe-Claire. Fils de Jacques Le Valois, natif de France, il est né à Champlain, où son père s'établit.

1678 459	"	Etienne Lalande dit Langliche, sa femme Nicole Filiatreau et trois enfants.	Convent de Ste-Anne ; église anglicane.	5
1678 460	"	Jean Fagueret dit Petitbois, tué ; Henry Jarry 1690.	"	
avant 1689 461	912	Jacques Denis dit St-Denis, soldat de M. de Cruzel au fort de la Présentation, et sa femme, mariés le 22 février, 1689.	William Watson, succession Louis Boyer.	2
1671 462	913	Pierre Gauthier dit Sagouingora, sa femme et sept enfants.	Donald Duff, Wm MacDonald, Dr Fisher.	9
1669 463	916	Robert Cavalier, Sr de La Salle vers 1666. (1) 5 arpents de front.	Dr. Fisher, Edward Preston Wilgress.	
1667 464	916-17	Mathurin Thibodeau ou Jean Prévost, René Caullérier en 1690.	Edward Preston Wilgress, Charles Esplin.	
1673 465	921-22	Louis Fortier dit le Grand-Louis, chanteur, sa femme et quatre enfants.	Wm Reid.	
1669 466	920-940	Nicholas Moisan dit Le Parisien ; Jean Millot, 1669.	Jean Heritiers Conway, John Flemming.	6
1669 467	941	" Le fort Rémy." Jean Millot (2) sa femme et six enfants.	Les Pères Oblats, Thomas Costen, Alex. Smith.	8
"	à 471 947	Robert Cavalier, sr de La Salle, 520 arpents en fief, dont 420 à de La Salle et 100 à Jean Millot. Etablissement La Salle.	Terre des Mallette. Le site de l'ancienne église.	

(1) Cavalier de La Salle a eu le titre de cette concession en consive le 10 janvier 1669, Basset, notaire.
(2) Jean Millot, marchand de fer, avait sa résidence principale à Montréal. Ses enfants ont été baptisés à Montréal. Il fut inhumé lui-même à Lachine le 1er mars 1678. Il fut inhumé lui-même à Montréal le 16 août 1699. Son fils Charles prit possession de ses domaines à Lachine vers 1702. Une de ses filles épousa Gabriel Mallette. Finalement en 1767, les seigneurs firent le retrait du fief de La Salle et le concédèrent en roture à J.-Bte et Guillaume Mallette, dans la famille desquels il resta jusqu'à ces dernières années. Les entrées au fief méro 466 et aux numéros du fief sont presque toujours les mêmes. En 1671, Jean Millot bâtit le fort Rémy et le moulin à vent qui servait de redoute. Le moulin était de pierre et toutes les autres bâtisses et constructions étaient de bois. Cavalier de La Salle acquit ses domaines de Lachine en 1666, lorsqu'il n'avait que vingt trois ans, étant né à Rouen, le 22 novembre 1643. Margry, t. 1, page 346.

Année	Cadastre.	CONFESSIONNAIRES.	PROPRIÉTAIRES ACTUELS.	201
1669	471	Pierre Pérusse dit Tapias, sa femme et un F. N. Belanger. enfant, tous disparus.		2
1671	472	Jean Fournier dit Chevalier et sa femme Mi-R. W. Kerr. chelle Garnier, sauvés.		6
1677	473	La ve Louis Fortin dit La Grandeur, son se-Siméon Gagnon, F. B. Latleur. cond mari Jean Nepveu et 4 enfans, sauvés.		7
1672	474	George Alain, noyé en 1675.	Succ. Hugh Fraser, Alex. Robert.	5
"	475	Pierre Tabault dit Léveillé, sa femme et cinq enfants.	James Newman.	2
1671	476	André Merlo dit Laramée, sa femme et trois enfants.	"	1
1668	477	La veuve Charles Ptolomé et sa fille Marie Angélique mariée en 1698 à Pierre Robert.	"	34
1670	478	Louis Homo, disparu.	Joseph Sigismund Doran.	9
1671	479	Claude Cécyre, sa femme et sept enfants.	"	9
1673	480	"Le fort Cuillierier," Jean Brillon, René Cuille- rier, 1676, sa femme et sept enfants.	Daniel Fraser, John Fraser.	5
"	481	Nicholas Moisan dit le Parisien et 4 enfants sauvés.	Succession Hugh Fraser.	8
"	482	Jean Quenneville, tailleur, huissier royal, chanfre et bedeau, sa femme et six enfants sauvés.	"	

1673	483	974	" Commune de Lachine, 15 arpents x 16, divi- sée en 1835.	Richard Willoughby, Duke Dum, l'Aqueduc de Montréal, David Dun- berry, Biron W. Parker, André Robert, David Dumberry et André Robert.	2
1689	487	988	Jean Michel disparu. (1)	"	
1693	488	989	François Brunet dit Le Bourbonnais.	J. Bte D. J. McDonald.	
1682	489	993	Vincent Dugast, veuf, et un enfant, 1684, ordonné prêtre le 22 avril, 1714, proba- blement le premier prêtre de Lachine.	"	2
1680	490	"	Jean De Lasse dit Lafleur, soldat DuMesnil et sa femme, sauvés.	"	4
"	491	"	La veuve Vincent Chamillard dit Lafontaine, remariée à Auguste Alonze le 7 mars, 1689, disparue; trois enfants et Alonze sauvés.	"	9
1673	492		Ers Brunet dit Le Bourbonnois, sa femme et John Brumby. sept enfants.	John Brumby, Alexander Sommerville.	4
1677	493		Ers Lory, sa femme et deux fils.	3 Alexander et James Sommerville.	4
1689	494	994	Jean Boursier dit Lavigne, sa femme et 3 enfants, disparus; trois filles et un fils, sauvés; une fille Madeleine, tuée (2)	"	
1682	495	"	"	"	
1673	496	"	Antoine Pichon dit Duvernay, sa femme seule sauvée.	"	1

(1) Jean Michel était soldat de la garnison du fort Frontenac sous La Salle en 1677.

(2) Jean Boursier, Le Bourbonnais, Chambly. La Douceur et Charles Prolémeé, firent en 1677 plusieurs voyages pour La Salle au fort Frontenac.

Année	Terrier.	Cadastré.	CONCESSIONNAIRES.	PROPRIÉTAIRES ACTUELS.	Sauvés.
1673	497	994	Louis Juillet dit Avignon, sa femme et un fils.	Alexander et James Sommerville.	3
1672	498	"	Jean Guenet ou Guenet, marchand chapelier et receveur des droits des seigneurs, sa femme, Ebiennette Heurtebise et 5 enfants. (1)	"	7
1673	"	"	François Prudhomme, fils de l'honorable Louis Prudhomme, sa femme et trois enfants.	"	5
"	"	"	Hubert Leroux, sa femme et trois enfants.	"	5
"	499	995	Pierre Gaudin dit Chatillon et trois filles. Jean Paré en 1695.	Wm. Knox : succession Hugh Fraser.	4
1700	500	"	Pierre Bouton dit Laramée.	"	
1673	501	"	Jean Leroy dit Lapensée et sa femme Jeanne Malteau, et trois enfants sauvés.	"	5
"	502	"	"	"	
"	503	"	"	"	
1681	504	996	Jean Roy de Maran, décédé avant 1689.	Succession Etienne Guy.	
"	505	999	J.-Bte Le Roy dit Lapensée, (2)	Succession F. B. Mathews. (3)	
"	"	"	"	"	

(1) "Sur la devanture du présent lot est un emplacement appartenant aux seigneurs et sur lequel est bâti le hangar et moulin à eau de Lachine." *Terrier de Montréal*. Il ne reste aucune trace de ces batisses. Un autre moulin à eau, longtemps appelé le moulin de Lachapelle et plus tard de Knox, se trouvait avec d'autres moulins sur le lot 95 appartenant à la succession Fraser. Le premier moulin à vent était près de l'ancienne église. Il fut bâti en 1671. Par un acte devant Papineau, notaire, à la date du 19 juillet 1790, le Séminaire en ceda le terrain à la fabrique, leur vieux moulin à vent étant détruit depuis longtemps. Le moulin à vent de Fleming, no 920 du cadastre, que l'on voit encore est de date assez récente. Le premier moulin à eau a remplacé le premier moulin à vent à l'ancienne église.

(2) Il est partie à un appel devant le Conseil Supérieur le 26 février 1691. Jean Quenneville et François Lory y étaient aussi. *Edits et Ordonnances*, t. 2, page 125. Mgr Tanguay, aux noms : *Quenneville et Lory*. Quenneville est l'ancêtre des Quenneville de Saint-Laurent et Montréal.

(3) Les registres de Lachine de 1701 p. 129 constate que l'île aux Hérons fut attachée à Lachine et qu'une prise de possession en fut faite par M. le curé Rémy, en y plantant une croix, bénissant la terre et la maison du propriétaire, Lesieur Desaulniers, occupée par Pierre Magnan dit Champagne, son fermier, aussi les "grains pendant par la racine et les exoreismés pour en chasser et exterminer les mulots et vermines qui infectent cette île."

HABITANTS RESIDANT A LA PRESENTATION ET EN HAUT DE LACHINE.

1673	1027	Les îles Courcelles ou Dorval, concédées en fief à M. de Fénelon. sulpicien, missionnaire à la Présentation. (1) Remises au Séminaire, elles furent reconcédées en rôtûre.	La succession Sir George Simpson.
1685	189	18 à 867	<i>Le Fief Gentilly ou de la Présentation</i> , 19 arp. sur 20, concédé à Pierre Le Gardeur, sieur de Repentigny, 7 sept., 1685, et vendu en 1691 à J.-Bte Bouchard dit Dorval.
1679	187	15-16	André Rapin.
"	186	14	Jean Renault
1674	184	13	Jacques Morin.
1672	180		Jean LeRoy.
1687	166		Michel Préseau dit la Rivière Chambly et sa femme. Il est au recensement de 1681 ; il était à Lachine en 1676.
1684	167		Michel Garnier.
1686	120		Les enfants de Simon Cardinal.
1684	121		Guillaume de Noyon.
1684	125		Paul Bouchard dit Dorval.
			Total des sauvés..... 209
			Plus les sauvés indiqués au recensement.... 41
			TOTAL..... 250

(1) M. de Fénelon, prêtre du Séminaire, à la suite d'un différent avec M. de Frontenac, se retira en 1673 à la mission de la Présentation.

RECENSEMENT DE 1681 (1)

Vivien Magdeleine cordonnier, 40, Marie Godin. sa femme, 23 : enfants : Joseph 8, Etienne 4, Léonard 1½ ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes : 6 arpents en valeur. (2)

Alexis Buët, (2) tailleur, 42 ; Françoise Bouet, sa femme 46 : enfants : Françoise 14 ; François 11, Louis 9, André 7, Marie 4, René 4 mois, 1 fusil, 7 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur. (9)

Jean LeRoy, charpentier, 35 ; Jeanne Malteau, sa femme, 34 ; enfans ; Jean, 16, Gervais 14, Joseph 12, François 4, Françoise 2½, 1 fusil ; 1 génisse, 10 arpents en valeur ; (4)

Jean Boursier, 37 ; Marie Thibodeau, sa femme, 20 ; Enfants : Alexandre 7, Marguerite 6, Barbe 4, Marie 1½ ; 1 fusil ; 4 arpents en valeur.

Vincent Chamailard, sabotier 35 ; Catherine Renusson, sa femme, 27 ; Enfants : Marie 4, Etienne 3, Jean 1½ ; 1 fusil ; 4 arpents en valeur.

François Brunet 37 ; Barbe Beauvais, sa femme, 24 ; Enfants : Jean 8, Barbe 6, Jeanne 4, Catherine et Anne (jumelles) 1½ ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Léonard Girardin 36 ; Charlotte Jolivet (3) sa femme, 33 ; Enfants : Anne 8, Hilaire 6, Charles 4, Catherine 2, 1 taureau ; 8 arpents en valeur. (3)

Nicholas Moisan, cordonnier, 46, Jeanne Vallée, sa femme,

(1) Ce recensement a été publié par Sulte, Histoire des Canadiens-Français, tome 5, p. 68. Lachine n'y paraît pas, mais en lisant celui du hief Verdun on en reconnaît la population. D'un autre côté, le recensement ecclésiastique de 1683 ne dit rien de Verdun qui faisait partie de la paroisse de Montréal.

Le chiffre, mis entre parenthèse au bout de chaque famille, indique le nombre de sauvés qui n'ont pas été comptés au tableau du terrier.

(2) Cette famille comprend aussi les enfants de feu Jean Roy de Maran, les voisins de Jean LeRoy dit Lapenséc, le premier mari de Françoise Bouet.

(3) En 1688 elle épouse en secondes noces à Lachine Simon Triault.

40 ; Enfants ; Nicholas 10, Madeleine 7, Jean 5, Marie 2 ; 1 fusil ; 1 vache ; 10 arpents en valeur.

Jean Quenneville 30 ; Denise Marie, (1) sa femme, 27 ; Enfants : Jeanne 6, Geneviève, 5, Catherine 3, Marie 1½ ; domestiques ; Louis Rousseau 63, Mathurin Baudry 45 ; 1 fusil ; 6 arpents en valeur.

Claude Césire 35 ; Marie Léger, sa femme 21 ; Enfants : Marie 4, Catherine 2, Anne 6 mois ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 13 arpents en valeur.

René Culerier 42 ; Marie Lucos sa femme, 32 ; Enfants : René, 14, Jean 11, Catherine, 9, Marie 6, Marguerite 4, Joseph 3, Anne 1 ; 6 fusils ; 1 pistolet ; 6 bêtes à cornes ; 32 arpents en valeur.

Louis Fortier 34 ; Madeleine Moisson, sa femme, 19 ; Enfants : Angélique 2, Anne 5 mois ; 1 fusil, 1 pistolet, 3 bêtes à cornes, 9 arpents en valeur.

André Merlos, 36 ; Jeanne Meseray (Marie Roy) sa femme, (2) 18 ; André, leur fils, 4 jours ; 1 fusil ; 1 pistolet ; 2 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Pierre Tabault 36 ; Jeanne Françoise Roy, sa femme, 21 ; Enfants : Pierre 6, Laurent 4, Alexis 2 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Louis Fortin 43 ; Catherine Gaudin, sa femme 22 ; Enfants : Madelaine 6, Michelle 3, René 2 mois ; 2 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Jean Chevalier, cordier, 54 ; Michelle Garnier, sa femme 51 ; Enfants : Etienne 18, Pierre 16, Simon 14 ; 3 fusils ; 8 bêtes à cornes ; 18 arpents en valeur.

Pierre Pérusseau, 47 ; Marie LeRoy, sa femme, 42 ; Pierre leur fils, 14, 4 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

(1) Elle épouse en 1704 Jean Gilbert à Lachine.

(2) Elle épouse en 1701 Jacques Triolet à Lachine.

Philippe Boyer, 29 ; (1) *Françoise Daudé*, sa femme, 31 ; 1 fusil ; 4 arpents en valeur.

Jean Millot, taillandier, 55, *Mathurine Thibaud*, sa femme 50 ; Enfants : *Catherine* 27 ; *Claude* 25, *Jeanne* 18, *Charles* 14, *Marie* 12, *Jacques* 8, *Marianne* 7 ; *Pierre Loriot*, domestique, 23 ; 2 fusils ; 26 bêtes à cornes ; 170 arpents en valeur.

Robert Fournier 62 ; *Jean Fournier*, 54 ; *Marie Crespin*, sa femme, 42 ; *Pierre*, domestique, 13 ; 2 fusils ; 14 bêtes à cornes ; 50 arpents en valeur.

Pierre Cavelier, 29 ; *Louise Dusouchet*, sa femme, 31 ; 1 fusil ; 1 vache. (4)

Pierre Gautier 52 ; (2) *Charlotte Roussel*, sa femme, 35 ; Enfants : *Jean* 14, *Joseph*, 12, *Jean Baptiste*, 10, *Anne* 7, *Pierre* 5, *Claude*, 3 mois ; *Jean*, domestique, 50 ; 2 fusils ; 5 bêtes à cornes ; 26 arpents en valeur.

Etienne Lalande, 40 ; *Nicolle Filastreau*, sa femme, 19 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 10 arpent en valeur.

Jean Gourdon, tailleur, 37 ; *Michelle Perrin*, sa femme, 19 ; Enfants : *Anne*, 3, *Jeanne* 1½ ; 2 fusils ; 4 bêtes à cornes ; 14 arpents en valeur.

Henry Garry (jarry) 23 ; 1 fusil ; 6 arpents en valeur. (1)

Jean Bone, 48 ; *Madelaine Bourgery*, sa femme, 27 ; Enfants : *Marie* 13, *Clémence* 11, *Gabrielle* 8, *Jean* 5, *Marie-Anne* 2 ; *Madeleine* 7 mois ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Pierre Barbarin 30 ; *Marie Lebrun* sa femme, 27 ; Enfants : *Madeleine* 12, *Marie* 8, *Pierre* 5 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 14 arpents en valeur.

Jean Michau (Michel) 41 ; *Marie Marchesseau*, sa femme, 42 ; Enfants : *Albert* 10, *Pierre* 9, *François* 7, *Marie* 4, *Madeleine* 7 mois ; 1 fusil ; 10 arpents en valeur.

(1) Il était meunier au moulin du fort Rémy. Ils disparaissent tous deux après 1681.

(2) Dit Sagoulingoira.

Claude Guarigue, menuisier, 30 : 1 fusil 10 arpents en valeur.

Noel Charmois, boucher, 56 : 1 fusil ; 6 arpents en valeur.

Guillaume Levet 32 ; 1 fusil ; 8 arpents en valeur.

Barthélémy Vinet 48 (1) : *Etiennette Alton* sa femme, 42 ;
fants : *Pierre*, 20, *Jean*, 16, *Louis* 14, *Marie*, 11, *Martin* 9,
négonde 7, *Madeleine* 6, *Guillaume* 3 ; 3 fusils ; 18 bêtes à
nes : 36 arpents en valeur (5)

André Rapin, chirurgien, 40 ; *Clémence Jarry*, sa femme,
; Enfants : *Marie* 6, *Madeleine* 3 ; 1 fusil ; 11 bêtes à cor-
; 20 arpents en valeur.

François Noir, (LeNoir dit Rolland), 39 ; *Madeleine Char-*
nier, sa femme, 28 ; Enfants : *Marie* 8, *Antoine* 6 : *Gabriel*
domestiques : *Antoine Dione*, 40 ; *Jean Patenostre*, 25 ;
re Patenostre, 23 ; *Jean Queneviller*, 22 ; *Jean Boutillier*
6 fusils ; 2 bœufs ; 45 arpents en valeur.

Jeanne Meray, 48 ; Enfants : *Jean*, 26 ; *Henry*, 23 ; *Mathieu*,
Gabriel, 12 ; 2 fusils, 2 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur

Jean Huguet, 30 ; *Barbe Perrin*, sa femme, 17 ; 2 fusils ; 6
arpents en valeur.

Nicholas Ozanne, 33 ; *Marie L'Homme*, sa femme, 20 ; *Fran-*
çois fils, 14 mois ; 2 fusils ; 2 bêtes à cornes ; 7 arpents en
valeur.

Jacques Thiéval (Quesnel), 30 ; *Catherine Prudome*, sa
femme, 20 ; 2 fusils ; 1 vache ; 4 arpents en valeur.

Jacques Davaux, 34 ; *Petronille Filastreau*, sa femme, 17 ;
Jacques Filastreau, frère, 15 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 9
arpents en valeur.

Jacques Vincent Alia (Aly dit Larosée) 32 ; *Marie Perrin*, sa femme,
Enfants : *Anne* 3, *Marie*, 2 ; 1 fusil, 3 bêtes à cornes ; 12
arpents en valeur.

—
décède en 1687 et sa veuve épouse *Claude Garigue* le 18 octobre 1689. Elle
fut mariée en premières nocces à *Marin Heurtebise*.

Etienne Hebert, 47 ; 1 fusil, 7 arpents en valeur.

Mathias Chadoteau, 32 ; 1 fusil ; 9 arpents en valeur.

Jean Mouflet, (1) 33 ; Anne Dodin (Godin) sa femme, 30 ; enfants : Anne, 11 ; Pierre 9 ; Jean 7, Marguerite, 4 ; Louis, 1 ; 1 fusil, 9 arpents en valeur (4).

Louis Pichard, (1).

Michel André, (2) tanneur, 46 ; Françoise Nadereau, sa femme 37 ; enfants : Gertrude 15, Jeanne 11, Philippe 9, Pétronille 7, Marguerite 5, Marie 3, Angélique 1, Jean, domestique, 34 : 1 fusil, 11 bêtes à cornes ; 16 arpents en valeur (1).

Jean Tillard, (3) 25 ; 2 arpents en valeur.

Jean Dumans, (4) 34 ; 2 arpents en valeur.

Jean Quenet, chapelier, 35 ; Etienneette Urtebise, sa femme, 25 ; enfants : Pierre 4, Hélène 2 ; Antoine Sans-Soucy, domestique, 40 ; 1 fusil, 2 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Pierre Bonneau, (5) 34 ; 1 fusil ; 6 arpents en valeur.

Laurent Lormier, (6) 40 ; 1 fusil, 3 arpents en valeur.

Jean Paré (7) 25 ; (4).

(1) Au registre du 22 février 1688, on trouve le baptême d'un enfant de Jean Mouflet ; lui et sa femme disparaissent après. Quatre filles survécurent au massacre, et épousèrent Mathias Chateauveau dit Massias, J. B. Gourdon, François Meloche et Vincent Henry.

(2) Michel André laissa Verdun vers 1678, et alla se fixer à Lachine, où il maria cinq de ses filles, Gertrude à François Phillipon le 16 janvier 1686 ; Jeanne à Jean Michel, chirurgien, 11 février 1687 ; Pétronille à Charles Beloncle, sergent de M. de la Chassaigne au Fort Rémy, 1er août 1689 ; Marguerite à J. Bte. Dubois, 25 juin 1701 ; Angélique à François Vinet, 1er mars 1701. Lui et sa femme et trois de ses gendres et leurs femmes disparaissent après 1689. Ce Jean Michel accompagnait La Salle dans son voyage au Mississipi 1678-83.

(3) Jean Tillard épousa Marie Magdeleine Barbary, le 17 janvier 1684, à Lachine où il mourut le 27 janvier 1688. Sa veuve épousa, le 21 juin 1688, André Danis dit Larpenty, tué au massacre, et le 21 février 1690 elle épousa Pierre Jamme (1).

(4) Jean Dumans épousa Agathe Morin le 9 janvier 1684 à Lachine, où il fit baptiser son dernier enfant le 7 février 1689. Il disparaît après. Sa femme Agathe Morin et un enfant sauvés. Elle épousa, le 18 juin 1692, Pierre Hardouin. (2)

(5) Le 6 novembre 1681, il épousa Marie Madeleine Gignard à Lachine. Il fut tué par les Iroquois à Sainte-Anne le 30 septembre 1687, laissant deux enfants et sa veuve, qui le 15 novembre 1687 épousa Antoine Renault, caporal, à Lachine. Renault, sa femme et leur famille disparaissent en 1689.

(6) Il se noya le 29 septembre 1682 à Lachine.

(7) Jean Paré était sergent de la garnison, commandant les habitans du fort Rémy. Il épousa Marguerite Picard à Montréal le 20 octobre 1681. Il survécut au massacre, également sa femme et deux enfants. Il compte à Lachine de nombreux descendants.

LISTE DES MORTS AU MASSACRE DE LACHINE.

(Registres de Lachine, 28 et 31 octobre 1694 et 23 mai 1701. " Société Royale du Canada," tome 3, p. 140.)

Jean Fagueret dit Petitbois.

Jean Michau dit Michel, âgé de 49 ans, époux de Marie Marchesseau, ve Pierre Boutin.

Pierre Michau, âgé de 15 ans, leur fils.

Albert Boutin, âgé de 18 ans, fils de la femme de Jean Michau.

Noël Charmois dit Duplessis, âgé 69 ans.

André Danis dit Larpenty, âgé de 36 ans.

Perinne Filastreau, âgée de 26 ans, épouse de Simon Davaux.

Un soldat.

Deux enfans.

Marie Cadieu, femme d'André Canaple dit Valtagagne, mariée le 27 juillet 1688.

Deux soldats.

René Chartier, âgé de 76 ans, mari de Marguerite Delorme.

François Chartier, âgé de 16 ans, son fils.

Un autre fils de René Chartier, âgé de 15 ans.

Un petit sauvage panis, leur esclave.

Vincent Alix dit Larosée, âgé de 40 ans.

Marie Perrin, sa femme, âgée de 15 ans.

Leurs enfans (1) Anne, Catherine, Gabriel et Jean.

Madeleine Boursier, âgée de 11 mois, enfant de Jean Boursier dit Lavigne.

Total 24

(1) Le registre du 28 octobre 1694 mentionne " une partie de leurs enfans." Le 5 août 1689, Vincent Alix en avait fait baptiser 6. Mgr. Tanguay donne les noms de deux qui ont survécu, une fille et un fils. Les autres ont dû périr dans le massacre, entr'autres un enfant de 21 jours.

LISTE DES HABITANS PRISONNIERS OU DISPARUS (1)

Jacques Morin, 53 ans, voisin de René Chartier.

Son fils Antoine, 24 ans.

Jean Mouffet dit Champagne, 31 ans.

Sa femme, Anne Bodin, 28 ans.

Jean Dumans, 42 ans.

Simon Davaux dit Bouterain, 42 ans, voisin de Vincent Alix.

Son fils, Jean-Baptiste, 2 ans.

Jean Ozanne, 5 ans ; Charles, 2 mois, tous deux fils de Nicholas Ozanne.

Etienne Hébert dit St. Martin, un autre voisin d'Alix.

Laurent Bory, 49 ans, près le fort Rolland.

Marguerite Le Merle d'Aupré, sa femme, 37 ans.

Pierre Barbary, voisin de Jean Michau.

Marie Lebrun, sa femme.

Leurs enfants, Philippe, 20 ans ; François, 7 ans ; Marguerite 2 mois.

Pierre Perusseau dit Tapias, 55 ans, près le fort Rémy.

Sa femme, Marie Le Roy, 50 ans.

Leur fils, Pierre, 22 ans.

— Louis Homo, près le fort Cuillierier.

Catherine Renusson, ve de Vincent Chamailleard, et femme d'Auguste Alonze, bas de Lachine.

Jean Boursier, 45 ans.

Marie Marthe Thibodeau, sa femme.

Leurs enfants, Marguerite, 14 ans ; Elizabeth, 9 ans ; Jean, 3½ ans.

(1) Le recensement de 1681, le terrier de la seigneurie de Montréal et particulièrement le Dictionnaire Généalogique de Mgr. Tanguay ont été nos guides dans la préparation de ce tableau. Le recensement, le terrier et des anciens titres nous ont fourni les noms des habitants de Lachine en 1689, et le Dictionnaire Généalogique ne faisant, après cette année, aucune mention d'un certain nombre d'entr'eux, établit une forte présomption, sinon la certitude qu'ils furent faits prisonniers et massacrés en dehors de Lachine. Il semble presque impossible d'expliquer autrement leur absence du pays, à moins de l'attribuer aux omissions de Mgr. Tanguay : elles sont possibles et même probables, mais elles doivent être peu nombreuses. Ces omissions ne peuvent affecter le résultat que d'une manière insignifiante.

Antoine Pichon dit Du Vernay, 44 ans, voisin de Jean Boursier.
 Antoine Renault.
 Sa femme, Marie Madeleine Gignard, ve Pierre Bonneau, 27 ans.
 Leur fille, Marie Madeleine, 5 mois.
 Les enfans de Pierre Bonneau, Pierre, 8 ans ; Marie-Barbe,
 3 ans.
 Michel André, 50 ans.
 Sa femme, Françoise Nadreau, 44 ans.
 François Philippon, chirurgien, leur gendre.
 Gertrude, sa femme, 24 ans.
 Leurs enfans, Louise-Madeleine, 4 ans ; Marie, 2 ans.
 Jean Michel, chirurgien, veuf sans enfant de Jeanne André
 et compagnon de La Salle au Mississipi, 1678-83.
 Charles Beloncle, sergent, un autre gendre de Michel André,
 33 ans.
 Sa femme, Pétronille André, 15 ans.

Total des prisonniers ou perdus	42 (1)
Total des morts	24
Total des sauvés	250 (2)
	301

REGISTRE DES CONFIRMATIONS.

(Tableau copié du 1er volume des Registres de Lachine.)

1ère Confirmation, 1681, par Mgr de Laval.

GARÇONS.	FILLES.
Antoine Morin, âgé de 16 ans.	Agathe Morin, âgée de 13 ans.
Gabriel Perrin " 12 "	Anne Mouflet " 11 "
Jean Gaultier " 14 "	Catherine Prud'homme, âgée
Jean Fouché " 16 "	de 20 ans.
Jean Gourdon " 37 "	Clémence Bosne, âgée de 10
Jean Quenneville " 30 "	ans.

(1) Ajoutez à ce chiffre 20 à 25 prisonniers du détachement de M. de la Babeyre et autant de la Chesnaye et d'ailleurs et vous arrivez au chiffre total de 90 mentionné par M. de Belmont.

(2) Et non pas 235, ainsi qu'il est dit à la page 46.

GARÇONS.

Mathieu (non lisible), âgé de 37 ans.
 Nicholas Moisan, âgé de 20 ans.
 Louis Heurtebise, âgé de 14 ans.
 Pierre Nozon, âgé de 13 ans.

FILLES.

Marianne Noir, âgée de 8 ans.
 Marie Lhomme " 20 "
 Marie Barbary " 12 "
 Marie Bosne " 12 "
 Marie Heurtebise, âgée de 11 ans.

2e Confirmation, 1688, par Mgr de la Croix St-Valier.

GARÇONS.

Albert Boutin (1)
 André Roy
 François Michau
 François Chartier
 François Antoine Noir Roland
 François Borry
 François Roy
 François Brillault
 Jacques Joubert
 Jacques Plantin
 Joseph Magdeleine
 Jean Leconte
 Jean Bosne

GARÇONS.

Jean Brunet
 Jean Brunet
 Jean Chamailard
 Lambert Cuillerier
 Louis Panis, sauvage
 Michel Coureau
 Marin Lory
 Nicholas Legros
 Paul Lescuyer
 Pierre Michau
 Pierre Tabault
 Pierre Gauthier
 Pierre Scrat
 René Fortin

FILLES.

Angélique Charny
 Anne Gourdon
 Agnès Leconte
 Anne Girard
 Anne Cullerier
 Anne Gaultier
 Barbe Brunet
 Gatherine Quenneville
 Catherine Morin
 Catherine Texier

FILLES.

Marie Mag. de la Londe
 Magdeleine Vinet
 Magdeleine Joubert
 Magdeleine Bourgerie
 Magdeleine Rapin
 Marie Marguerite Verdon
 Marie Ally
 Marie Pressot
 Marie Cécyre
 Marie Fortin

(1) Ce registre et les suivants ne donnent pas l'âge.

FILLES.

Catherine Thibaudeau
 Françoise Courraud
 Jeanne Sabourin
 Jeanne Chartier
 Marianne Legros
 Magdeleine Barbary
 Magdeleine Michau

FILLES.

Marie Férier
 Marie Chamailard
 Marie Cuillerier
 Marguerite Mouflet
 Marguerite Cuillerier
 Susanne Courraut

3e Confirmation, 1690, par Mgr de la Croix St-Valier.

GARÇONS.

Un Lalande
 Jacques Chasle dit Duhamel
 Jean Nepveu
 Jean Le Soudault
 Paul Nepveu
 Sr. Laurant, soldat de la Com-
 pagnie de M. de la Chassai-
 gne

FILLES.

Marianne Bosne
 Jeanne Gourdon
 Michelle Fortin
 Françoise Leconte
 Anne Cécycy
 Louise le Noir Rolland

Total en 1681.....	19
“ “ 1688.....	59
“ “ 1690.....	13

ANCIENS MARGUILLERS PRÉSENTS A UNE ASSEMBLÉE 1681.

Jacques Morin
 Jean Gourdon
 Claude Morin

Jean Cuillerier
 Jean Brunet
 Jean Quenneville

LISTE DES MEMBRES DE LA CONFRÉRIÉ DU SCAPULAIRE, FONDÉE EN 1692.

(Registre de Lachine, 21 novembre 1692.) (1)

Anthoine Bodrias	François Lory, père
Jean Nepveu	François Lory, fils
Frs. Alex. Cornot	Jacques Cardinal, fils
Pierre Vincent	Louis Lory
Pierre Bourgery	Joachim Merlot
Pierre Cardinal	Antoine Fresche
Jean Raimbault	Jean Ducharme
Michel Rabière	François Vincent du Hault Mesny
Jean Choutard	Gabriel Vincent du Hault Mesny
Louis Le Roux	François Marie Boatte
Jean Cautron	Zacarie Drapeau
Henry Mignon	Jacques Boussoneau
Jacques Savaria	Joseph Oseniau
Jean Baufort	Joseph Pothier
Pierre Hervé	Des Russeaux
Jean Dany	Michel Robineau
Louis Pichart	Vidier Bourgouin dit Saint Paul
Jean Charles le Bois	Jeanne Gourdon
François Blain	Catherine Dany
Jacques Dubay	Catherine Gladus
Charle Juchereau de Saint Denis	Catherine Goier
Jean Gabriel Picard (2)	Marie Léger -
Jean Plumeteau	Barbe Pinette
Anne Jolivet	Gabrielle Bosne
Marguerite Plumereau	Marie Michault
Marie Bosne	
Mathe Godin	

(1) Cette liste comprend aussi les soldats en garnison dans les quatre forts Cullerier, Rémi, Rolland et la Présentation.

(2) Ancêtre de ma mère, beau-frère de Joan Paré : il épousa à Lachine, le 9 janvier 1696, Marie Madeleine Rapin, fille d'André Rapin, et laissa une nombreuse postérité à Lachine et Chateauguay.

Louise Plumereau
Catherine Cécyre
Marie Badette
Marie Leger
Anne Cécyre
Louise Lenoir
Angélique Tolomé
Jeanne Bourcier
Françoise Paré
Marianne Bosne
Marie Magdeleine Moissan
Jean Fortier
Marie Buet
Françoise Leconte
Anne Brunet
Marie Catherine Legros
Françoise Roy
Marguerite Charlotte
Claude Dumets
François Soucié
Etienne Lalande
Isaac Galesse
Jean Brunet
J.-Bte Pothier
Jean Ferré
François Muché
François Lafond

Marianne Rapin
Anne Girard
Barbe Pinette
Catherine Angélique Madour
Marie Catherine Julliet
Jacqueline Aubry
Elisabeth Campault
Marie Gourdon
Magdeleine Michau
Marie Clémence Rapin
Marie Lalande
Marie Magdeleine Brunet
Charlotte Badette
Marie Charlo
Agathe Desroches
Louis Bruis
Charlotte Cresse de Ste Péla-
gie
Marie Catherine Dufresne
Marie Gautier
Jeanne Pilon
Barbe Rapin
Anne Mouflet
Marie Elizabeth Quesnel
Marie Cousinot
Marie Séguin

Total..... 106

MARIAGE DES PREMIERS HABITANS DE LACHINE (1)

(Registres de Montréal, 1661 à 1676 (2))

1665.—Michel André dit de St-Michel(3).

1668.—Pierre Barbarin, " habitant ".

1669.—André Rapin, (4) " "

1672.—Louis Homo " "

" Jean LeRoy, " "

" Laurent Bory, sr. Grandmaison, " habitant ".

" Frs. Brunet dit LeBourbonnois, " habitant de ce lieu "

" Barthélemy Vinet dit la Rente, " "

" Louis Fortin dit La Grandeur, " "

" Vivien Magdeleine dit Ladouceur, " habitant de cette paroisse ".

" Pierre Tabault, " habitant du Sault Saint-Louis ".

1673.—François LeNoir dit Rolland, " habitant de la Chine."

" Jean Boursier, " habitant ".

1674.—Jean Quenneville, (6) " habitant ".

(1) Pour encourager les mariages au Canada, un arrêt du 12 avril 1670 accorde le *présent du Roi* de vingt livres au mariage des garçons de 20 ans et au dessous et à celui des filles de 16 ans ou moins ; puis il pourvoit à une rente viagère de 300 livres aux pères de famille de 10 enfans et de 400 livres à ceux qui en auront douze.

Depuis longtemps les pères des familles canadiennes arrivent à de pareilles familles sans autre récompense que celle de servir Dieu et la patrie.

Cet arrêt et l'énergie et le prestige de la Salle n'ont pas peu contribué à la fondation du premier établissement de Lachine. Les registres de Montréal constatent que sur 21 mariages en toute l'île en 1672, 8 étaient d'habitans de Lachine ; 2 sur 5 en 1673 ; 1 sur 10 en 1674 ; pas un seul en 1675 et 4 sur 5 en 1676.

(2) Lachine étant desservi par la ville ou la paroisse de l'île de Montréal, jusqu'à l'année 1676, c'est à Montréal seulement que l'on trouve les actes de l'état civil de sa population jusqu'à cette date.

(3) Mr de Maisonneuve, M. D'Allesbout et René Cullerier assistaient à son mariage.

(4) " Le noble homme " Charles LeMoynes, sieur de Longueuil, " le noble homme " Chs. D'Allesbout, sr des Musseaux, furent présents au mariage d'André Rapin.

(6) Ancêtre des Quenneville de St-Laurent et de Montréal.

1675.—Claude Cécire, “ habitant de cette île ”.

“ Jean Quenet, “ habitant ”.

1676.—Jean LeRoy dit Lapensée, “ habitant ”.

“ Vincent Chamaillard, “

“ Jean Gourdon, “ habitant de la Chine ”.

“ Etienne Lalande dit Langliche, “ habitant de la Chine ”.

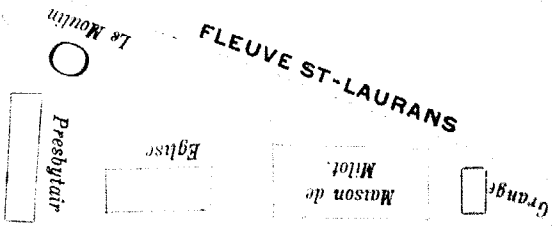
1677.—Vincent Aly, “ habitant de la Chine, isle de Montréal, paroisse des SS. Anges ”.

1680.—Olivier Quesnel. Il était l'armurier du fort Frontenac en 1677 sous La Salle.

VALEUR DU TRAVAIL EN 1677.

MARGRY, T. IER PAGE 294.

	LIVRES
Paie du sergent.....	300 par an.
" chirurgien.....	300 "
" lieutenant.....	600 "
" soldat.....	150 "
" maçon.....	480 "
" charpentier.....	300 "
" menuisier.....	240 "
" forgeron.....	360 "
" tonnelier.....	200 "
" tailleur.....	180 "
" pilote.....	350 "
Plus leur nourriture et subsistance, par homme, évaluée à.....	200 "
Prix d'un voyage de Québec à Montréal.....	20
Un voyage de Montréal à Cataracoui.....	55



Triangle de 14 arpans } cette ligne à 7 arpans 9 pieds de front.

PLAN DES TERRES

DE

JEAN MILOT

FAIT PAR

GÉDÉON DE CATALOGNE

LE 2 MARS 1680.

(Voir texte, pages 25 et 26.)

Triangle de 98 arpans

25 arpans, 2 perches et quelque pied

Ligne de 60 arpans

7 arpans
8 perches

René Cavelier de
La Salle & De La Salle

La signature de CAVELIER DE LA SALLE au contrat de vente de son fief à Jean Millot, Basset, notaire à Villemarie, le 3 février 1669. La Salle n'a pas signé les autres contrats passés la même année devant le même notaire, entre autres, la cession de sa seigneurie au Séminaire le 9 janvier 1669, le titre de la concession en censive le 10 janvier 1669, le titre du fief, le 11 janvier 1669 et le contrat de vente à Jacques Le Ber et Charles Le Moyne de Longueuil, le 6 juillet 1669. Le notaire instrumentait en qualité de *tabellion* des seigneurs de Montréal.

TABLE DES MATIERES

	PAGE
Le portrait de Cavalier de la Salle.....	2
L'Île de Montréal en 1689.....	3
Le fort Rémy en 1689.....	4
Le fort Rolland.....	5
Le fort de la Présentation.....	7
Les guerres des Iroquois.....	9
René Cuillerier.....	10
Un combat au Bout-de-l'Île.....	11
La ferme en censive de La Salle.....	13
La maison de Jacques Le Ber et Charles Le Moine.....	14
La seigneurie de La Salle.....	15
La maison des Cuillerier.....	17
Le manoir de La Salle.....	20
L'origine du nom Lachine.....	22
Le vieux Lachine.....	26
Vue de l'ancienne église.....	29
Sainte-Anne du Bout-de-l'Île.....	29
La population de Lachine en 1689.....	31
La trahison de Denonville.....	31
Les Iroquois décident de se venger.....	32
Le massacre de Lachine.....	33
Les Iroquois aux portes de la ville.....	35
Le combat du 6 août 1689.....	37
Les Iroquois maîtres de l'île de Montréal.....	38
L'année du massacre.....	39
Le registre des morts.....	40
Les prisonniers.....	44
Les habitants qui se sont sauvés.....	45
M. de Belmont sur Lachine.....	47
L'incapacité des autorités, la cause du massacre.....	47
Conclusion.....	48

APPENDICE :

Carte de la côte de Lachine.	49
Tableau des habitants de Lachine en 1689.	50
Recensement de Lachine en 1681.	58
Liste des morts au massacre de Lachine.	63
Liste des habitants prisonniers ou disparus.	64
Registre des confirmations en 1681, 1688 et 1690.	65
Marguillers en 1681.	67
Liste des membres du Scapulaire en 1692.	68
Mariage des premiers habitants de Lachine.	70
Valeur du travail en 1677.	72
Plan du fief La Salle en 1689.	73
L'autographe de Cavalier de La Salle en 1669.	74
